

78 Faculté des Sciences
1884/88
Procès-verbaux
8 juil. 1893 - 7 mai 1898
72

1984/22/78

Université de Genève,

Faculté des Sciences

Inventaire du 8 juillet 1893
au 7 mars 1898

78

Séance du 8 juillet 1893

Président M. Othramond d'Alpa

Membres présents: MM. Sael, Gautier, Yung, Golopine, Vogt, Duparc, Billiet, Thury, Chodet, Cailler.

Un rapport de la commission du diplôme de chimie est lu et adopté avec l'amendement de la minorité (M^r le Prof. Duparc) qui demande à ce qu'il soit spécifié que les candidats à ce diplôme provenant de l'Institut de Winterthur ou d'une institution analogue aient à refaire un examen de minéralogie. La demande de M^r Stindt d'être mis au bénéfice des facilités accordées aux diplômés de Zurich est adoptée en l'équivalence des grades. M^r Stindt est assimilé aux élèves venant de Winterthur, il aura donc à refaire deux branches selon la commission mais comme la minéralogie figure au programme des examens qu'il a eus, il n'a que à refaire qu'une branche à son choix en dehors de la Physique et de la chimie et minéralogie. M^r Durrieu et Locher inscrits sous l'ancien règlement sont admis à passer le diplôme sous l'ancien règlement. M^r G. R. f. Sael au nom de la commission de Physique lit un

rappoit m. le examinateur & M. M. Dorel. La moyenne
des épreuves dépassant 4 le candidat est
admis par la faculté sur la recommandation
ou la commission. (M. M. Prof. Rillet et Toul)
Le même lit un rapport semblable sur l'examen
de Doctorat en phys. & M. Jolapin. Il résulte
de ce rapport que le candidat a passé
son examen oral avec plus de 4, son examen
écrit n'a obtenu que 2 1/2. M. Soret déclare
ne pouvoir dans la thèse du candidat détermi-
ner la part à attribuer aux collaborateurs de
ce dernier et la sienne propre, il ne peut
donc attribuer un chiffre à cette thèse. et
voudrait laisser la faculté libre de décider de
l'admissibilité ou du renvoi du candidat.
M. le Prof. Rillet propose de renvoyer
l'affaire au Jury d'examen pour reexaminer
l'affaire. M. Soret et Chodat demandent
que la chose soit liquidée en séance et
faisant observer que seule la commission
a le droit et la compétence d'attribuer un
chiffre au candidat. La faculté

decide de renvoyer la question au Jury
elle n'accepte pas non plus la proposition
faite de faire repasser l'examen de physique
M. Chodat demandant qu'il y ait un règlement
sur l'examen. M. Dorel est sup. pour les
de la thèse du candidat et exprime
des opinions très favorables à son sujet
tout en citant des inconvénients. Sur l'obser-
vation de M. Chodat qui dit que si la
commission avait des doutes sur le fait
que le candidat ait fait sa thèse lui-
même, elle aurait dû formuler ses réserves
au début et refuser le mémoire. M. le
Prof. Soret demande à ce qu'il soit inséré
au procès verbal qu'il n'a pas dit que
le candidat n'a pas fait sa thèse.
M. M. Soret et Rillet conviennent
finalement à donner un chiffre à
cette thèse (5) la moyenne des épreuves
ne dépassant pas 4 le candidat est
refusé.
M. Chodat rapporte au nom de la
commission de Doctorat Rodière.
Le candidat ayant obtenu une moyenne

de 5,7 m. paires sont admises.
Mr H. Darchevet & Dorel sont aussi
admis au doctorat à se plier. Mr Piffard
à Mr Juy, et Fraude.

Les candidats devront préalablement
déposer 150 fr. à leur dissertation.

Mr Chodas lit une lettre de Mr Roulet
assistant au laboratoire d'anatomie végétale
et de systématique, demandant à être
admis à se présenter aux examens de
doct. et se not. Réponse à la commission
composée de Mr Thury et Chodas.

600 fr. doivent être répartis entre la
bibliothèque de l'école. Mr Piffard
demande la répartition de l'année
précédente et exprime le vœu qu'à
deux cent francs soient répartis
entre Mr Chodas et Duparc.

Mr le Prof Thury lui demande que 60 fr.
Mr le Prof sont proposés d'accorder 40 fr. à
Mr le Prof Piffard.

Mr Chodas demande un minimum
de 140 fr.

la faculté fait la répartition suivante

200 fr. Zoologie, Anatomie comparée
140 fr. Bot. syst. et médicale
60 fr. Bot. physiologie
80 fr. Physique
100 fr. minéralogie, géologie

Mr Chodas lit une lettre de départe-
ment de l'instruction publique demandant
avant à la faculté un préavis sur
la création d'une nouvelle chaire de
dynamique spéciale. Le
professeur serait spécialement chargé de
diriger la partie des thèses de doctorat
qui se font dans le laboratoire de Mr le
Prof Fraude. - Mr le Prof Duparc
tout en faisant de sévères réserves
la commission hâtière et précipité, il
n'a pas d'objection dans le fond.
Cette question se figure à l'ordre du jour
qui depuis le motif même.

Mr Chodas se rassure en disant que c'est
un avis exprès de département que
l'offre fut faite le 8.

Mr Juy, Piffard et Duparc et Chodas
sont opposés à cette demande

qu'il est recommandé à l'université.
Pour entrer & réunir la faculté
avant les vacances, M. Fraichet est
désigné comme délégué essentiel à
la commission qui aura à donner
un préavis.

Leure l'œuvre

Odopte

Leure du 24 Octobre 1893

Présence M. le Docteur G. Olhannier
Membres présents. MM. Gautier, Pillier,
Fogel, Golopine, Dupont, Chadet,
Flourmay, Gung.

M. Dupont rapporte au nom de la
Commission d'examen de chimie, les can-
didats M. Welt, M. Stöbel, M.
Neunirth, M. Dillig, M. Dützel
M. Ratner sont admis aux examens.
Cependant cette commission désire d'un
plus accepté de la part de celui d
M. Neunirth une note de Barcelone
est un degré équivalent.

Une demande de M. Golopine Stöbel
d'exemption de examens de chimie
et micrologie pour la doctorat est
sa demande acceptée et
rejetée.

De même une demande de M. Ches ~~Stöbel~~
déclarant l'équivalence de ses examens

passé en Russie. —

Une discussion s'ouvrit ensuite sur les
comptes des Amis. Il fut reconnu après
des observations de Mr le Prof. Joffé, Duparc,
que ces délégués du Département sont
exclusivement pour apprécier la épreuve.

Il fut toutefois entendu q. ils peuvent
au besoin demander des explications sans
sortir de la question posée par le Professeur.
Monsieur Joffé a été planté de ce que
des notes ont été modifiées après examen.

Il ressort de la discussion que le chiffre ne
doit pas être communiqué aux candidats
qu'à la récapitulation définitive afin
d'éviter les réclamations des étudiants —
Séance levée.

Debidat

Séance du 1. Novembre 1893.

Président Mr le Prof. Olchoumou Doffin. Membres
présents: Mr le Prof. Duparc, Gauthier,
Saut-Coullon, Pellier, Joffé, Thury

La séance statue sur des demandes d'immatriculation

l'avis. Elle rejette la demande de Moïse Breusing
maître d'école allemand qui ne justifie pas
d'études suffisantes; et avec elle de Mr Lorchmiz
dont les études gymnastiques ne sont pas
complètes. Elle refuse en outre d'accor-
der à deux dames Roumaines l'équivalence
pour le baccalauréat et se. de l'Université de
Bucarest et les admettent simplement comme
(réguliers) étudiants. Elle renvoie à la
commission du diplôme de chimiste
la demande de plusieurs étudiants et chimistes
demandant la dispense des examens de
baccalauréat en chimie.
Elle procède actuellement dans un
sein favorable sur la demande d'un
professeur de l'Université d'Arkansas
demandant le grade de docteur.
Tous ces préavis
sont renvoyés au Bureau.
M. Lazdinski ayant demandé d'être
autorisé à faire un cours de Péri-
do et hiver, la faculté donne
un préavis favorable vu que le
candidat a ses autorisations accom-

son cours et de réunir les étudiants pour en
fixer l'heure. D'ailleurs il n'est pas en
réf. avec les dispositions concernant
l'usage des locaux comme Péri et Dorel,
s'étant annoncé trop tard. —
Mr Thury et Chodat présentent un rapport
sur la thèse de M. Cl. Roulet et proposent
de l'admettre à l'examen oral. Adopté.
Une certaine nombre de thèses ont été
déposées au Bureau de l'Université p. l.
procédure sont: 1° Mémoire sur l'anatomie des
plantes sensitives 2° Essai sur le Chloro-
phyll 3° Recherche d'une forme physi-
ologique sur le leptome unilatéral de
Solenis, dogamices et H. Lamarck. 4°
Recherche sur l'anatomie et le Biologie des vers
artiparites et parasitisme. 5° Etude
des coefficients d'induction et 6° Recherche sur les végétaux.
La faculté désigne pour les vacances de
Zoologie Mr le Prof. Vogt et Yung et
leur adjoint M. M. Dedet ou éventuelle-
ment M. V. Fatio, — p. le travail de
physique M. le Prof. Soret et Rilliet et
M. de Menon. — p. le travail de Botanique

M. le Prof. Thury et Chodet et Mr Casz
Coudelle.

Une discussion s'engage au sujet de
cours gratuits il n'est pris aucune
décision à ce sujet et liberté est
laissée aux Professeurs d'indiquer
directement au Gouvernement.

Leure Secrétaire
Alhodet

Leure du 15 Novemb 1893

Président: M. R. Chodet Secrétaire: —

Membres présents: M^r Dupan, Juge, Loret
Galopin, Thury, Pilliet

La faculté statue sur des immatriculations
Elle entend le rapport de la commission de
diplôme de chimiste tel qu'il résulte du
procès-verbal du 15 Novemb 1893.

Elle admet également

Mais décide que pour les questions de doctorat

les candidats devront continuer à présenter
devant la faculté selon le règlement établi et
que les équivalences seront chaque fois examinées
par la commission prévue par le règlement.

Elle admet aussi la date proposée par
la commission pour les examens de
chimie

Sur la proposition de M. le Loret il
est décidé que l'on répondra au Bureau
de l'Office de Pri'et Docent Supérieur
et du rapport du Recteur et du Bureau
mais il regrette soit qu'il ne fait sentir
à reproduire.

Leure Secrétaire:

Leure du 5 Decemb 1893

Président: M. le Prof. Othmar Doyen.

Membres présents: M. M. Juge, Dupan, Loret, Guatier,
Othmar, Galopin, Pilliet, Monnier, Chodet.

M. le Doyen annonce que le fortin de la faculté
se monte à 617.11 et selon compte Pri'et.

M. Dupon donne commandant d'une lettre
du département de l'instruction publique
demandant à la faculté des sciences de décider
de l'emploi des locaux devenu vacants par
le départ de M. le Prof. Perrot et d'Esprit.
Il fait remarquer que cette lettre accorde à
la faculté le droit de décider de l'usage des
locaux. et lit ensuite une lettre de Monsieur
le Prof. Fraich qui fait remarquer que la
grande salle occupée provisoirement par M.
le Prof. d'Esprit lui a été accordée antérieurement
en bonne et due forme par le département
il a en main la pièce qu'il faut.

M. Dupon dit qu'il occupait actuellement
une petite salle également vacante
par M. Fraich. il est tout disposé à
le quitter s'il peut obtenir les 2 locaux qui
se trouveraient vacants par le départ de M.
Perrot. M. Dupon conteste le
fait que d'autre qu'il ait le droit
d'occuper ces locaux. Le département
le lui ayant formellement promis.
Le nombre croissant de ses élèves
(7 pour les recherches) 40 pour travaux

pratiques nécessitent un agrandissement des
locaux. L'occasion est là, il ne faut pas lui
laisser ces locaux. C'est la seule occasion qu'il
ait de se développer.

Monsieur le Prof. Monnier dit qu'il avait autre
fois accordé l'un des locaux au botaniste à M. le
Prof. Perrot pour le botaniste et la chimie
biologique à condition qu'il donnerait nourrir
les animaux nécessaires. Les autopsies de ces
derniers ne se peuvent faire dans les autres
laboratoires. M. Perrot aurait d'ailleurs
reçu du département que ces locaux
étaient et prêtés par M. D. Monnier.
Il abandonnerait ce parti sans prétention
à forcer M. Dupon mais il a besoin
d'une chambre d'autopsie.

M. Chodat est d'avis que la distribu-
tion des locaux est une affaire de département
et du Bureau. Le département se charge
sur la faculté d'un chape de responsabilité
Il peut lui retourner sa demande en se
disant incapable. Mais si
la faculté décide d'entrer en matière
il trouve juste d'attribuer les 2 locaux.

M. le Prof Duparc qui en a le plus besoin.

M. le Prof Vogt est d'un avis diamétralement opposé. Il serait dangereux de ne pas accepter les avantages que le Dr. fait nous conférer; il propose de renvoyer cette affaire à une commission. La proposition est adoptée. M. le Dr. désigne pour faire partie de cette commission M. Duparc, Juge et Mourin.

Une demande de M. Stahel diplômé chimiste de Genève et pharmacien à l'Université de Bâle demande à obtenir le grade de Docteur en sciences naturelles en rapportant le finissage et se concentrant sur le développement de ses diplômes qui sont censés contenir le travail de Baccalauréat.

Après discussion le cas est renvoyé à M. Gautier et Duparc pour examen.

Seance terminée —

Seance du 15 Decembre 1894

Sont présents: M. M. Albarrac Gautier Juge Soret Nilles
Flaury Galopin Duparc Jung

La commission composée de M. M. les profs Gautier et Duparc, chargée de rapporter sur le cas de M. Stahel conclut en accordant le Baccalauréat audit, moyennant deux examens complémentaires portant sur l'un des Baccalauréats et sur deux branches sur lesquelles M. Stahel n'a pas encore subi d'examen. Cette proposition est acceptée.

M. le Doyen lit une demande signée de 15 étudiants qui demandent obtenir une session supplémentaire d'examen de Baccalauréat en Mars. La Faculté sur rapportant au règlement refuse.
M. le prof Ch. Soret rapporte au nom du Jury sur l'examen de doctorat de M. Paul Galopin et conclut pour l'acceptation de candidat qui obtient les chiffres suivants:

Physique $4\frac{1}{2}$ Chimie $4\frac{1}{2}$ Minéralogie 5 Grammaire $4\frac{1}{2}$
Thèse 5 Mécanique $4\frac{1}{2}$

La Faculté passe ensuite à l'examen des rapports des différents commissions chargées de rapporter sur le jur. Sany. et l'acceptation de la commission chargée de rapporter sur le travail de physique, les autres commissions n'étant pas en état de rapporter et ont décidé de renvoyer de ces rapports pour les premiers jours de Janvier si la Faculté sera convoquée. Or, M. le prof Jung parlant au nom de M. le professeur Vogt inspecteur d'arrondissement à l'examen, dit que ce dernier n'a pas été avisé qu'il eût à

examiner un travail de zoologie ou compagnie de M. M.
Odet et Jung. Il a simplement trouvé sur sa table un travail
sans lettre officielle. Il demande donc être convoqué officiellement
pour examiner ledit travail. La faculté décide que Monsieur
Vost est convoqué ainsi que les autres membres de la commission
qui ont à rapporter.

Monsieur le professeur Jung fait également observer qu'il lui
est impossible d'assister aux séances de faculté celles-ci étant
convoquées aux heures occupées par les travaux pratiques. Il
demande à ce que désormais il n'en soit plus ainsi. M. le prof
Jung craindrait ce que l'absence chaque semaine un jour
et une heure invariable à la faculté pourrait se convertir
en diverses propositions après discussion n'ont pas été adoptées
et la difficulté d'exécution n'a rien changé dans le statu quo.

M. le secrétaire donne lecture de deux lettres de M. M.
Uhlmann et Guggenheimer demandant à être exemptés
de l'examen de minéralogie par le Baccalauréat
à raison. A la lecture M. le prof. Sappan fait observer que
ces exemptions ne sont pas même inattributionnelles et ne peuvent
être accordées et que c'est décidé par une très grande majorité
que la commission de diplôme leur a accordé l'exemption partielle
de minéralogie. La demande de M. Uhlmann
et Guggenheimer est refusée par la faculté. La réponse
leur sera donnée officiellement.

Leçon brei
Pour le samedi 1. Sappan

Leçon de la semaine

Monsieur le professeur
Sappan, faulst, Sappan, Chodot, Sappan, Sappan,
Loret, Sappan, Rilliet, Jung, Chodot

Rapports de Commission. Le prof. Dary?
Sur le rapport de M. Loret, Rilliet et de M. Sappan le prof
Dary est d'accord à M. Ch. Sappan pour le même prix
reçu. Il en est de même pour M. Rodriguez et
M. Sappan ou le premier de M. M. Sappan de Cou-
dole et Chodot. Enfin M. M. Sappan, Sappan, et Sappan
proposent de donner un accessit de 250 fr à
M. M. Sappan pour son travail. La même
récompense est accordée à M. Sappan.
Monsieur le Prof. Jung fait observer que les
programmes ne sont pas à prix Dary
par 1895. Il est en outre à considérer.
/ Jour:
à M. Ch. Sappan 500 fr (pour Dary)

à M^r M. Rodrigue 500 f. (par day)
à M^r M. Tsoek 400 f. (par day)
à M^r G. Horthenhor 250,0 (occasional)
à M^r M. Pignat 100 f. (occasional)

Mr Gurny demand si on ne pourroit pas
retirer le petit pois d'arg. (100 f.)
Par encouragement.

Enfin un demandeur plénier et adiant en
chambre demandant à remplir les examens
jusqu'à la fin du mois (25) et d'après.
Le service charge en outre la concession
du diplôme de force des jours d'examen
par 1894 et d'ôfficher es décisions à
ce sujet.

Leanne Leslie
Rhodes

Seamedu 28 Febrer 1894

Menuke presents
Chamian, Milliet, Jey, Andet.
President: Mr Chamian.

Demand of Mr. Andre:

Examen de Docteur en sc. Brocher. Zoologie
Anatomie comparée. Chimie et physique
Remarque une certaine confusion de M. Guérin
L'abbé.

Demand of Mr Charanne, Thorne &
fiduciary. Do not ask about these funds?
Reserve a commission of Charanne, Depue
Ruffet.

Opposite corner to Church - Sec. Capital Building
N. M. McCoy - Leachport.

Ann. Acad. Sci. Fenn. Ser. B 1961, 1: 1-10

Séance du 13 Février 1894

Sous la présidence de M. Prof. Chameroy, Membres présents: M. M. Loret, Gautier, Pilliet, Juy, Chodat.

La demande de M. Charanne, en le capital de la condition et accordé. Il est donc autorisé à se présenter aux examens de doctorat en sciences physiques. Cette décision réserve entièrement le cas d'autre doctorats ainsi que la demande d'écrits de remplacer un travail par un autre.

Monsieur Motteux qui demande à obtenir le baccalauréat avec la suite de ses examens de chimie, devra compléter son baccalauréat par des examens sur la chimie qui manquent des examens de chimie. Il lui est laissé le choix de choisir l'un des 3 baccalauréats de demande de M. Huber de se (autorisé) présente favorablement. Il donnerait dans la semaine d'été un cours de Physique et de botanique.

M. Gautier est autorisé à donner 4 leçons au lieu de 3 par cause de service au lycée pendant une partie du semestre d'été.

M. Pothier ingénieur chimiste est autorisé à se présenter au doctorat en mathématiques selon les conditions de remplacement. Le rapport de M. Juy et Pothier concluant

favorablement au sujet de la thèse de M. André est adopté. Le docteur est donc autorisé à se présenter aux examens oraux.

Un préavis de M. le Prof. Juy et Juy est renvoyé pour défaut de forme. Le candidat doit s'adresser directement au docteur pour le règlement.

La faculté décide de se réunir le Mardi 20 Février. Leure l'œuvre

Alphard

Séance du 20 Février 1894

Président: M. Charanne. Membres présents: M. Juy, Galoppi et Chodat.

Le préavis de la commission du doctorat André est admis. Les épreuves dépassant le programme le chiffre 4, le diplôme sera accordé à M. André lorsqu'il aura dépassé le chiffre réglementaire de sa thèse.

Honorable

Changements: M. Galoppi demande de changements de lieu. M. Juy et Pothier (2h. 10h)

M. le Prof. Juy demande à donner 4h. au lieu de 3 à cause de son service au lycée.

il change avec son cours de théor. théorique en Astr. sphérique
Pr. et Docteur:

M. d'Huler, Permittivité et symboles dans le
système métrique.

M. C. Lazodinski, de physique & chimie inorganique

M. d. Biquet: Histoire & flor. européennes depuis le
fin de l'ère de l'ère.

P. Dupont: Physique (Général)

Le 15 Mars.

Reçu et

Le 15 Mars III 94.

Membres présents: MM. Dupont, Juge, Rillet,
Jaloux, Yuz, Chodet

M. Joubert: Demande etc. admiss. de nous de l'Etat
Docteur. M. Joubert était docteur de l'Université un
pneum. favorable est

Demande de doctorat en sc. physique. Admis

M. Stévil a remis sa thèse; il est déjà connu des membres
Commission: M. Joubert et Juge, M. Joubert, Dupont

M. Joubert a été élu membre.

Remise à la note commission

M. Dreyfus - diplôme d'ingénieur

Remise à la note commission / Dr. S. S. naturelles.

M. Ritter a été élu membre de la commission
Commission composée: Juge, Dupont, Rillet.

M. Dupont fait observer que à l'avenir ne
sont pas admis le droit de recevoir une bourse d'étude
est bachelier en sc. physique il obtiendrait le titre de
Dr. & de naturelles sans avoir eu aucun examen passé
la colonie. M. Chodet ne voit pas d'objection
à ce que sa demande soit admise.

Le 15 Mars

Reçu et

Le 16 Mars 1894.

Présidence de M. Joubert

M. présents: MM. Juge, Dupont, Jaloux, Soret, Chodet,
Rillet.

Commission: Dr. Ritter. demande adoptée!

Commission: Dr. S. S. phys. Joubert, Pelix,
Dreyfus, Stévil. la commission propose
d'accorder à ce diplômé chimiste le titre de Dr
en sc. physique. M. Pelix est aussi membre de la

cette catégorie

Sont présents à l'heure de M^r Moteisco et
Ratano. Remoys a le commissaire. M^r P^r
Dupont, Joubert, Joly, Monnier.

Demande de M^r Chestakoff d'être admis à l'
examen de Chimiste. sur le préambule de son diplôme
à l'Académie de Pétersbourg et de ses examens
annuels passés à Genève. Matières: Chimie
organique, Minéralogie, Pétrographie, Géologie.

M^r Joly rapporte au nom de la commission de
Diplôme à caractère au sujet d'un cas. Certes
ayant obtenu le D^r en se. s'étant donné comme
diplômé à l'inst. Le dernier n'avait donc eu
un baccalauréat ni examen équivalent. M^r Joly
fait observer que l'autorisation d'imprimerie est accordée
par M^r Rouman le 24 Mai 15 jours après le 24
in du nouveau règlement. et qu'il son
adresse demeure était Street à Londres,
Munich.

Remoys au Bureau pour information et
enquête.

Séance close!

Séance du 1^{er} Avril 1874.

Président: M Rouman.

Membres présents: MM Rilliet, Juge, Sordet, Jautin,
Dupont, Châtel.

M^r Joly rapporte sur les 3 demandes Rouman
et Moteisco ^(Thèse G. 5. Mott. 4) de commission pour donner
l'autorisation d'imprimerie leur thèse et de leur
accorder la licence de Doctorat en sc. physiques.

M^r Joly rapporte sur le examen de Doctorat
Chazarain. La commission propose de déclarer
admissible le examen oral et écrit du candidat.
Il a donc eu à présenter une thèse.

M^r Jautin demande des explications sur
la question posée au choix au candidat
~~il s'agit d'enlever de l'impression cette faculté~~
et le Doyen propose à l'inst. à deux questions.
M^r Rilliet observe qu'il faudrait imposer
une seule des questions. au choix entre deux.
M^r Jautin propose de renvoyer cette question
à la prochaine séance afin qu'on puisse y
réfléchir.

M^r Dupont rapporte sur l'examen de Doctorat

Pittet. Le commissaire propose l'admission
du candidat. (Examen $4\frac{3}{4}$ écrit. Thèse
 $5\frac{1}{2}$).

Monsieur Jeanneret demande l'équivalence
de son grade au baccalauréat et c. Adopté.

(Il est bachelier de Belgrade et a subi des
examens supérieurs dans l'académie de Belgrade)

Une demande de Mr Hughes B.A. B.S. demandant
à passer son examen en anglais ou de se
servir d'interprète. (Examen écrit et
oral de Doctorat) Mr Fret propose de

renvoyer la chose au Bureau.

Mr Ribbet propose de renvoyer la thèse aux
professeurs intéressés. Le candidat primant
s'adresse personnellement aux professeurs.

La faculté décide à ce pas s'en gager et de
renvoyer au Bureau aux présens dans la
seul indiquée par Mr Ribbet.

Cas de Mr Breusing qui demande
à être immatriculé sur la présentation
de ses examens de maître d'acte. Sa
demande lui avait précédemment
été refusée. Il revient à la charge
prétendant que la faculté

a accordé cette immatriculation à un autre
candidat possédant l'examen exigé pour
les volontaires d'un an (allemande)
de un certain titre étant présenté la faculté
(Certificat d'un gymnase Montreuil d'un an)
propos de donner un préavis favorable.
Demandes d'immatriculation.

M^r Hohenhausen, Jodtkauf, Pearce, Thomann,
Bruck, Schaktnaschitzky et Bruggmann
sont porteurs de maturité russes et étrangères.
Un préavis favorable est donné.

M^r Rust n'a pas présenté des certificats
suffisants.

adopté

Leanne-Leece.

Leanne du 4 Mai 1894.

Président de M^r Othmann Doyen
Membres présents: Duparc, Gaultier, Othmann,
Voyt, Jung, Chodet, Jeger.

la faculté préarrangé avec un matriculier Walter Th. (mat. Kshaffoon), Tikhonovskiy, Rumo (ingénieur) prob. (mat. et s'fide). et enfin Chygonarsky (Zakharoff) le dernier avait déjà été refusé comme étudiant régulier. Le sommaire précédent c'est pour par erreur qu'il a une carte d'étudiant. Les autres étant dans le même cas l'objet d'une même faveur.

Une question Millit est renvoyée à la commission du diplôme de chimiste.

Mr Gurya rapporte au nom de la commission du diplôme de chimistes sur la cas. Chertakoff. Ses examens complétés à Genève sont considérés suffisants pour se présenter au (baccalauréat de ch.) ^{aux examens du} ~~Diplôme de~~ ^{Diplôme de} chimiste.

Le cas Trumpig est renvoyé à la commission du diplôme (diplôme du Technikum de Winterthur).

Mr Chodet prend la parole pour un fait personnel. Il explique aux boules universitaires.

Il explique son information de tout que l'objet mis à cette affaire c'est dans l'intérêt même de la faculté et pour maintenir l'ordre.

Dans le cours de Mr Jaquet il s'est uniquement adressé à ce dernier lui disant que la recteur serait appelé si le désordre continuait.

Le lendemain il s'est adressé aux étudiants les conjurant de ne pas faire de troubles. Il leur a dit que leurs réclamations ne pourraient aboutir mais qu'ils étaient libres de manifester leur sympathie pour qui ils le désiraient. D'autre part il insiste sur ce point qu'il serait inopportun et un lâcheté de faire un chahut à Mr le Prof. D'autre part Mr le Recteur l'ayant consulté il fut d'opinion qu'une salle de l'Université ne pourrait être mise à la disposition des étudiants pour y discuter sur des affaires d'ordre intérieur. Un autre professeur avait d'ailleurs déjà vu Mr le Recteur à ce sujet. De ce moment Mr Chodet ne s'est plus occupé activement de cette manifestation. Néanmoins un groupe d'étudiants ayant répandu le bruit qu'il avait traité les étudiants de fumeurs et de lâches ce qui n'est pas, ils maintinrent une agitation permanente contre ce professeur. Les étudiants qui se sont donnés comme amis de l'ordre étaient parmi les plus actifs éléments perturbateurs. C'est ainsi que Mr Chodet s'est vu expliquer dans son cours sur le danger d'un group d'étudiants qui discuteraient en finissant avec ce malentendu et ayant...

n'avait jamais été dans son intention d'offen-
suer les étudiants, ces mêmes parents de
l'ordre ont eu une manifestation par des
sifflets. Enfin en revenant d'une mani-
festation en l'honneur de M. Jung ils
se sont rendus devant le domicile de M.
Chodet et se sont livrés à une turbulence
épouvantable. Les vifs ont été cassés.
Des tentatives de volades et des efforts pour
pénétrer dans la maison ont couronné
ce charivari. M. Chodet tout d'abord
plus à insister sur ce point qu'un de ses
collègues lui a dit que son discours n'était
étroitement en rapport avec l'état de la
question. Il demande à
la faculté de déclarer par un vote son
approbation au sujet de l'interpellation qu'il
a cru devoir poser à propos de troubles
universitaires.

M. Jung dit qu'il n'a pas voulu insinuer
M. Chodet.

M. Vogt et Dupont parlent sur le même
sujet.

M. le Prof. Gautier propose à la faculté
d'approuver l'interpellation de M. Chodet dans

cette affaire, même si le terrain sur lequel il s'était tenu
aurait été un peu risqué.

Monsieur le Prof. Jung fait des réserves sur la forme
ou plutôt de l'interpellation
La proposition de M. Gautier est adoptée à
l'unanimité.

Leure l'ère.
adopté.

Leure du 16 Mai 1894

Président de M. le Prof. Othmann
Membre présents : MM. Jung, Cailler, Vogt, Fleury,
Rilliet, Smit, Jung, Chodet, Dupont.

Programme des Cours et Horaires :

M. le Prof. Vogt. pg. 5 change : s'adresser à M. le Prof. Jung
en : s'adr. à M. le Prof. Vogt. Directeur, la même chose pg. 7.
M. le Prof. Rilliet p. 4, supprimer Magnétisme et électro-
magnétisme. pg. 7 au lieu de : applications à l'électri-
cité. mêmes techniques avec exercices pratiques
en p. 8.

Mr H. A. Juge p. 4 au lieu de Chimie technique
(Mat colorantes) : Ch. technique Générale
pg. 7 au lieu de Industrie de la Cour. Electro-
chimie.

Mr Yung Prof. p. 5. remplace Anthropologie &
Evolution du monde organique. Exposé de la théorie
de Darwin.

Mr Dupont, remplace p. 4 géologie des Alpes au
lieu de classification des roches

Mr le Prof Gautier p. 3 au lieu d'astronomie
élémentaire, Astronomie physique, pg 6
Astronomie théorique au lieu d'astr. sphérique

Mr le Prof Salopin. pg. 3 Colours de physique 2
heures au lieu d'une heure. & même pour
Eléments de quaternions. pg. 6 au lieu
d'éléments des quaternions: Calcul approximatif
sous la p. sommaire.

Pris et docub: p. 5. D. Piérol: Morale 1 h.
p. sommaire. D. Huber. cytologie végétale 1 h.
chapitre choisi de la biologie végétale 1 h.

Mr Zagodzinski: Répétition de chimie appliquée
2 h. Mr Durieux: Physique appliquée 1
h. D. Briquet: Océanologie végétale

P. Delo: D. Piérol: cours au cours d'histoire
1 h.

Chaire: origine et conséquence de relief terrain

D. Zagodzinski: Répétition de chimie inorganique 2 h. p. 5.
D. Briquet: Principes de taxinomie, de systématique spéciale
de groupes fauniques, plantes végétales, de la morphologie de corps et de

La faculté statue sur les cas Brunig (Winterthur)
St. Litz (Rum) et Brunet (Genève) selon le préau
de la commission du diplôme de chimiste. Il
est néanmoins entendu que le cas Brunet ne
constitue pas de précédent et que l'arrêté du
règlement permettant au candidat de recréer
une manipulation de chimie par une de plus
que reste entier. La faculté décide chaque
fois sur cette demande.

La commission du diplôme présente le
projet suivant:

Instructions relatives aux examens du
diplôme de chimiste.
approuvées par la faculté de sciences.
le.

Art. 1. Toutes les demandes relatives aux
examens du Diplôme de Chimiste doivent être
adressées à la "Commission des Examens du Diplôme de Chimiste
Université - Genève."

Art. 2.

La commission des examens du Diplôme de Chimiste
présidée par le Doyen à la direction générale

végétales. Reproduction de plantes

de ces examens et doit veiller à ce qu'ils se fassent avec uniformité.

Elle doit en particulier: contrôler les titres des candidats avant de les soumettre à la faculté; informer les étudiants des décisions prises par la Faculté et au sujet de leurs demandes.

Annouer les dates des examens; convoquer les jurés désignés par le Département; organiser et surveiller les examens pratiques et oraux.

Art. 3.

Les personnes qui desirent subir les examens du Diplôme doivent adresser à la commission une demande écrite accompagnée de leurs titres justificatifs, et spécifier la branche facultative d'examen qu'elles ont choisie conformément à l'art. 57 du Règlement de l'Université.

Art. 4. Examens.

Les conditions générales d'admission aux examens du Diplôme de Chimiste sont prévues par l'art. 56 du Règlement de l'Université:

(Art. 56):

N.B. Jusqu'à présent, la Faculté a admis à se présenter aux examens du Diplôme sans avoir à subir d'autres examens, les

élèves porteurs de l'un des titres suivants:

1^{er} Certificat délivré aux élèves de l'Ecole Polytechnique de Zurich, section de Chimie, justifiant leur admission en 3^{ème} année en qualité d'élèves réguliers.

2^o Diplôme fédéral, ou cantonal genevois, de Pharmacien (les élèves porteurs de l'un ou l'autre de ces Diplômes sont en outre de l'épreuve pratique de Chimie analytique qualitative.)

Les élèves porteurs d'autres certificats d'examen peuvent être admis à se présenter au Diplôme sans avoir à subir tous les examens oraux du Baccalauréat es sciences. Ils doivent déposer leurs certificats, et la Faculté statue, après le préavis de la commission sur les examens supplémentaires qu'ils doivent subir pour être admis à se présenter au Diplôme.

Art. 5.

Les droits d'inscription sont de 200 frs. (Règlement Université Art. 27.) Ils doivent être déposés lorsque le candidat s'inscrit pour les examens pratiques.

Art. 6. (Art 57 du Reg^t. Université.)

Examens pratiques.

La commission convoque les Professeurs et les jurés chargés de la surveillance des examens pratiques.

Il est accordé au maximum 4 semaines pour tous les examens pratiques.

L'examen pratique est admis dans son ensemble; le candidat ne peut se présenter à l'examen oral que si l'examen pratique a été admis; il reçoit un avis écrit de son admissibilité aux examens oraux; cet avis doit être présenté au moment de l'inscription pour les examens oraux.

Examens oraux.

Ces examens ne peuvent être scindés. Ils sont admis dans leurs ensemble.

La commission peut compter comme l'équivalent d'un examen pratique de Chimie analytique qualitative une analyse donnée spécialement dans ce but par un Professeur de chimie dont les résultats seront présentés avec rapport écrit.

Le projet est adopté et renvoyé au Bureau pour confirmation.

La faculté présente favorablement son l'immatriculation de D. Paulin (D. en médecine). Il est aussi entendu qu'on commencera les examens antérieurs (D. en médecine comme auparavant au Natalamiet. lors, il y a la demande pour se présenter au Doctorat à H.

Pour la proposition de M. Duparc la faculté discute la question de savoir si la faculté prendra une part active à l'exposition de 1896. Cette question devant être portée au conseil il n'y a qu'un échange d'idées :

Projet de loi

Séance du 29 Mai 1894.

Présidence: M. Prof. J. Othmanoglu
Membres présents: MM. Vogt, Soret, Fautier, Guze, Jung, Cailler, Chodet.

Il est donné un préavis favorable à la demande de M. Ch. Sorasie qui veut fonctionner comme Privat Docteur.

et qui donnerait un cours d'oléothologie de l'intérieur
et de l'extérieur et en est un cours de sténographie.

Deux demandes de M. Mamini et Chouanet ont été
renvoyées à la commission du diplôme de chimiste et
à la commission de Doctorat (Jach et Juge Mamini)
M. Bringer Pharmacien de Berlin demande à se
présenter directement au Doctorat en sc. Renvoyé à
la commission. (Jach Juge et Mamini)

M. Paulesco renouant à la charge à propos de son
équivalence le décret de l'année est confirmé.

Leure lepre.

Séance du 9. Juin 1894

Réunion des Professeurs ordinaires pour l'élection du
bureau de la faculté.

Sous la présidence de M. le Prof. Chouanet

Membres présents: MM. Prof. Jach, Mamini, Chouanet
(Caillet, Juge).

Le bureau est constitué par la nouvelle manière

1894-95 de M. le Prof. J. Chouanet

et de M. le Prof. Chouanet, secrétaire.

Les deux hommes par 3 voix.

M. le Prof. Chouanet remercie la faculté par
cette nouvelle preuve de confiance.

M. Chouanet qui demande à passer l'examen
de chimiste se voit autorisé à le passer
accordé aux diplômes chimiques quand

il se présente au Doctorat, savoir, ne
payer qu'un supplément de finance.

M. Chouanet a passé son Doctorat.

Cette question a été renvoyée au Bureau
qui a accepté. Le projet de la commission
des examens du diplôme de chimiste a
été admis par le Bureau selon le
texte figurant au procès verbal de la
faculté.

La commission précédemment nommée
avait à examiner à nouveau le cas
d'un pharmacien de Berlin demandant
à subir les examens de Doctorat en
sc. physiques.

Un élève de Lenz (M.) demande
à être exempté des examens de baccalauréat
pour se présenter au diplôme de
chimiste. Cette demande est accordée.

essentiellement; mais le candidat
a à présenter ses certificats.

Séance levée

Copie!

Séance du 28 Juin 1894

Présidence de M. J. Othmann Doyen
Membres présents:

Mm. Othmann, Soret, Falopien, Pillel,
Jury, Dupon.

Sur le rapport présenté par Mm. Soret
et Pillel, M. Ad. Dorel est autorisé
à subir dès maintenant et sans
attendre d'avoir terminé sa thèse
les épreuves orales et écrites du
doctorat ès sc. physiques, over la
physique, comme branche
principale.

Sur le rapport de la commission
du diplôme de chimiste présentée
M. Jury, sont inscrits pour

subir les épreuves. Dans la session de
Juillet. Mm. Othmann, Hardine,
Weisch, Sundorf, Doup d'après l'ancien
règlement et M. Holpovine d'après le
nouveau et M. Dorel sera inscrit
dès qu'il aura terminé ses épreuves
pratiques et sera interrogé conformé-
ment au nouveau règlement.

L'examen est fixé à Mercredi 11
Juillet à 8h. Décidé de faire
imprimer à 200 ex. Les instructions
précédemment adoptées et approuvées
par le bureau du Sénat.

Signé

Adm.

Séance du 13 Juillet 1894

Présidence: M. le Prof. Othmann-Doyen.

Membres présents: M. le Prof. Dupon, Jury,
Soret, Sauton, Chodet, Vogt

Mr Juge présente 2 rapports écrits et signés
sur les examens de chimie & de pharmacie
suivants

Frisch dipl. chimiste, M. J. de
Punkte, dipl. Zurich. —————

Hörsing dipl. chimiste —————

Härdt dipl. chimiste —————

Häufel dipl. chimiste —————

Röhl dipl. Zurich. —————

qui sont dispensés en suite d'examen
suffisant de pharmacie orale et écrite.

Adopté par la faculté

d'examen proposé par M. Charbonnet et
suffisant le diplôme de chimiste pour leur
être accordé.

M. Charbonnet demande si l'on n'accorde
pas trop facilement le doctorat et si les
thèses de chimie sont réellement de haute
science.

Mr Juge répond qu'elle sont au moins
équivalentes à celles acceptées en Allemagne.

M. Friger pharmacien allemand
demande à se présenter à l'examen de
doctorat en chimie sans passer un examen

précédent.

Mr Charbonnet fait observer que les études prélimi-
naires et les études subalternes sont suffisantes
à elles-mêmes pour le pharmacien suédois.
Il est question aussi de l'impression de
formulaires pour les demandes d'examen et de
formulaires et les rapports d'examen.
Il est aussi décidé de recommander au Bureau d'
représenter des dispositions concernant l'examen
de chimie. Ces deux questions sont
renvoyées au Bureau.

Enfin il est décidé qu'on fera établir
un prototypé pour la suite de la faculté.
La question de Juge est renvoyée à la
commission.

Leau secr.

Séance du 19 Octobre 1894

Président M. le Prof. Othmann Doyen

Membres présents: M. M. le Prof. Gautier, Duparc, Sorot, Chodet
Guyot, Caillat, Golopin, Juny.

La Faculté nomme par 4 voix sur 4 votants M. le Prof.
Gautier comme délégué à la commission qui aura à présenter
ou la nomination d'un professeur extraordinaire de Chimie générale.

M. le Doyen présente un mandat de 1850 fr. par la
bibliothèque. M. Chodet fait remarquer que le même
mandat était de 1850 fr. et propose de renvoyer le mandat
par explication au Conseil d'Etat. Il est chargé de cette
réclamation.

M. le Prof. Othmann, en les services rendus par M.
Caillat Prof. ext. dans la chaire de métrologie exprime
le vœu que ce dernier soit nommé Prof. ordinaire.
Dans cette chaire dont M. Othmann demandait le départ.
M. Caillat a enseigné depuis 5 ans la métrologie.
La Faculté décide qu'un vœu sera envoyé au département
sans le seuil.

M. Chodet demande que la durée de l'examen
soit fixée par un rapport référentiel de

Il est en outre décidé que le surveillant d'examen de chimie
et professeur qui est concerné sera nommé par le département
sans pourvoir

la Faculté (Pavolant à sa) Il arrive souvent
qu'il y a des étudiants non arrivés en retard et les
examinateurs croyant les examens terminés
font à certains s'en sont allés.

La Faculté décide par ordre l'environnement du
Pavolant de diriger les examens et toute la
semaine et d'arranger un examen par jour
sauf en ce qui concerne la chimie non comprise
dans le Pavolant à sa. Médicins qui se sont
repartis sur le même jour.

Il est aussi décidé d'exiger la suppression de
exercices aux examens écrits (corrections etc)

Des demandes de MM. Buzac et Juisberg
tendant à être admis aux examens de chimie
sont adoptées conformément au préavis de la
Commission du diplôme.

La même chose est décidée par M. Bonjean
qui a obtenu des grades suffisants mais qui
ne le a pas encore déposés. Cette décision est
donc suspendue jusqu'au jour où il
aura été présenté à la Faculté.

Il est en outre décidé que l'examen
de chimie sera renvoyé au 29 octobre
selon la date exprimée par les candidats.

Le Président

Séance du 10 Octobre 1894.

Présidence: M. le Prof. Othman Doyen. Membres.
présents: M. le Prof. Vogt, Soret, Gautier, Dupont,
Thury, Cailler, Chodat

La faculté s'est occupée de la
matriculation suivante:

M. le Doyen lit une lettre d'un M. Adolphe
qui demande à pouvoir faire son examen com-
plémentaire d'automne dans deux ans, à
cause de son service militaire. Adopté.

Un étudiant nommé Schopfer demande à
pouvoir faire l'examen de botanique (Prof.
Thury). Il a été empêché de le faire faute de
juni. La faculté lui accorde cette faveur.
Son autre demande concernant le zoologie
et l'anatomie comparée lui est refusée.
La faculté donne une prime supplémentaire
à la demande d'exception de MM.

Huttenberger, Berterot, Keller, Villeret

La faculté accorde à M. Steinmann assistant
au laboratoire cannel d'analyse de faire son
examen d'exercices pratiques dans le dit labora-
toire, car c'est une exception et la note
est ^{très} satisfaisante, auquel il est attaché.

Une demande de M. Amaraud est envoyée
à la commission de doctorat à décider. M.
le Doyen désigne MM. le Prof. Soret et Suter.

De même une demande d'un étudiant
à l'Université à la commission de diplôme.

La séance est
close.

Séance du 16 Decembre 1894

Sous la présidence de M. Othmann
Membres présents:

M. le Prof. Vogt, Duparc, Sout, Gautier, Suge,
Golopin, Flumay, Chadet, Celler.

Mention le rapport présenté de numération qui
sont toutes agréés. —

M. Suge rapporte sur la cr. d'analyse, le dernier
est autorisé à se présenter aux examens de
Doctorat en physique (Chimie) sous autre
épreuve à subir.

M. Lathier chimiste ayant présenté sa thèse
et sur le préavis de MM. Sout et Suge il est
admis comme D. en Phys.

M. Desobry-Lory et auteur de sa présente
à l'examen de chimie en complétant la
2^e leçon par deux branches.

Un rapport de MM. Sout et Suge
présentant formellement sur la demande
de M. Riist, aux assistants à l'Université
technique d'Als. Il peut donc se
se baser sur les études et les fonctions

se présenter sans autre à l'examen de chi-
miste.

M. le Prof. Vogt expose le raisonnement qui l'a poussé
à faire sa proposition. modifiée à la suite de
le réunion de directeurs de Laboratoire.

La faculté de médecine l'a accepté à l'unanimité.

Il n'y a dans la loi art 163, une qui précise
la nomination ni le droit de faire des
assistants. Il est simplement dit:

« Chaque année il est mis en budget etc... »

Il n'y avait rien de prévu au commencement. Il
n'y avait qu'un préparateur de physique et de
chimie. Lorsque M. Sout institua les Labo-
ratoires il fut nommé un préparateur à titre
provisoire pour un titre définitif. Petit à
petit le D. S. L. H. S. s'est faite entre les
préparateurs et les assistants. Dans la loi le
préparateur fait corps avec le cours et est
de Laboratoire. Les assistants ont été créés
par aide le professeur et en même temps par
aide dans leurs études de étudiants universitaires.
C'est pourquoi le général et souvent nous
par une année. Il importe que ces différents
positions soient réglés. M. Sout a fait

remarque que les préparateurs & les assistants doivent être identiques. Il y a donc une différence avec la loi actuelle. Il faut donc proposer de ~~fixer par un règlement la différence entre~~ ^{interieur} ~~assistants et préparateurs~~.

En conséquence il faudrait en ajouter dans le règlement intérieur.

Titre VII, Laboratoires (Art. 163 Loi)
Les Professeurs, directeurs de laboratoires
donnent chaque année au mois de juin leur
liste de assistants à nommer. Les fonctions
de ces derniers commencent et expirent avec l'
année p. laquelle ils ont été nommés.

M. Flournoy a l'impression que la profes-
sion de laboratoires sont soufferts de la
situation actuelle. Il faudrait changer
l'art 163 de la loi. M. Vogt n'a pas coté
que sa situation n'a rien de son assis-
tant est mauvaise. Il y a des univer-
sités qui ont fait un article pour un con-
seiller unique. Malheureusement nous
ne pouvons oublier que l'assistant de

Vogt est notre collègue. M. Flournoy propose le
« statu quo ».

M. Vogt réplique que M. Jurgens qui fait
allusion M. Flournoy n'est pas assistant, il est
préparateur. Il s'agit en ce moment des assistants.

M. Chédat appuie la proposition de M. Vogt en
faisant ressortir que M. Vogt n'est pas un
collègue dans sa proposition, puisqu'il déclare
que M. Jurgens n'est pas assistant.

Monsieur Rillet dit que le mot assistant n'est
pas dans la loi.

M. Sout appelle l'art 155 (qui fait faire
la distinction entre assistants et préparateurs).

M. Sout demande aussi que l'on distingue
entre préparateurs et assistants.

Monsieur Jolopis objecte que certaines personnes
sont à la fois préparateurs et assistants. Le prépa-
rateur serait-il chargé de l'enseignement lorsqu'il y au-
rait recouvrement?

M. Sout s'est opposé à la proposition de M. Vogt
sous sa première forme, celle-ci était modifiée
il n'y avait pas d'objections. La situation par-
ticulière de telle ou de telle personne ne doit pas
être prise en compte. C'est une affaire à traiter entre

le conseil d'Etat et le directeur de l'école.

Mr Flournoy ne change pas d'avis. Il trouve que ce n'est ni un mouvement ni la faculté d'entendre des discussions contre un collègue. Il ne voit pas de mal en le demeurant. Nous aurons l'air de prendre fait et cause.

Mr Dupont a été dans le cas d'avoir à se défendre d'un assistant contre lequel il n'est aucun plainte sérieuse mais qu'un lui-même n'est pas. Avec la situation actuelle le remplacement serait facilité sans passer par ces sottises. Il ne voit rien de personnel dans la proposition de Mr Vogt.

Sur la demande de Mr Smith et d'un mouvement unanime, il est entendu qu'aucun soit la vote la faculté n'entend prendre aucune part dans les affaires qui existent entre la Faculté et leurs assistants.

Mr Gautier demande quel autorité aurait et quelle s'il ne reçoit la sanction du Conseil d'Etat. Mr Vogt répond que l'enseignement interne reçoit l'approbation du conseil d'Etat. Finalement la proposition de Mr Vogt est adoptée par 7 voix contre 3.

Mr Krüger allemand qui n'est pas entré au doctorat a un à subir un examen supplémentaire sur un de travaux de ^{par exemple} ~~doctorat~~ ^{un} ~~compromis~~ dans son examen définitif.

Mr Lett du Conseil d'Etat d'Etat d'Etat. Il y a demandant un préavis sur l'exemption de payer la finance aux cours de MM Jung, Flournoy et Rosier et pas autre M. C. Doyen. Cette faveur serait accordée par le conseil d'Etat au régent. Propte:

Mr Gautier communique une réflexion de nature concernant les inscriptions aux cours. Les étudiants prennent l'habitude de ne plus s'inscrire que un ou deux petits cours. M. Doyen demande s'il ne faudrait pas imposer un minimum.

Mr Chénat demande l'établissement de feuilles de présence.

La faculté estime qu'il y a peu lieu de réformer la fréquence des cours moins souvent irrégulièrement de feuilles de présence d'un bon œil.

Seance levée.

Leanne du 15 Decembre 1894

Sous la présidence de M^r le Prof. Schramm d'après
Membres présents: MM. Soret, Jantier, Deyan,
Rilliet, Guyot, Pictet, Jung, Chodat

Il a été distribué pour cette année une somme de
1200 f. comme allocation aux différentes branches de
l'Université p. la

Zoologie	300 f.
Botanique	440 f.
Bot. physiol.	60 f.
Physique	100 f.
Minéralogie	200 f.
Chimie	50 f.
Psychologie	50 f.
	1200 f.

Selon la proposition de
M^r Soret amendée par
M^r Pictet il a été décidé
que seraient la
distribution de ces
allocations se fera
selon le mode
suivant qui leur

compte de besoins divers et de la nécessité
de 11 professeurs d'ouvr. à planches p. la
botanique et la zoologie.

Zoologie	3/12
Botanique	3/12
Physique	2/12
Minéralogie	2/12
Chimie	1/12
Psychologie	1/12

Il est aussi entendu que
M^r Chodat sera le dépr.
lequel par inscription
la manière ou l'augmen-
tation de crédit demandée

soit 1700 f. (effectivement 1350 f.)

Le rapport de la commission du diplôme de
chirurgie, le cas de M^r Godchaux est assimilé
à celui de élève de tant de Veith et de
Wüthrich.

M^r Caria J. avec deux examens supplémen-
taires à compléter. soit la Physique
de Rappart est présentée (MM. Guyot et
Jantier) accordant à M^r Marmori le droit
de se présenter à l'examen de doctorat en
(r. principale chimie)

De même p. M^r Fachinetti. qui présente
un diplôme considéré comme équivalent
au diplôme de chirurgie

de M^r Chodat

Séance du 18 Janvier

sont présents Mr. Rémoué Doyen
membres présents

Mm. Sout, Jaulier, Dupuis, Juge, Pictet,
Rilliet, Chodet

Mr. le Doyen communique des demandes d'examen
extraordinaire (Dumont) de zoologie. Cette
demande est reçue conformément au programme

Mr. Juge rapporte au sujet des examens
de chimie de Mr. Doux qui sont admis.
L'examen pratique du diplôme de chimie de Mr.
Joudet est admis conformément au rapport de
la commission (Mm. Jaulier et Juge)

Mr. Juge présente un rapport de commission de
docteur concernant la thèse de Mr. Bédou
chimiste diplômé. la commission trouve la thèse
suffisante.

Mr. Amoural a subi les examens écrits et oraux
de docteur en sc. physiques (br. spécial chimie)
Il a obtenu p. l'oral 4, p. l'écrit 4 1/4

Cet examen est déclaré admis.

Une demande de ce dernier qui désire aller

le diplôme de chimiste est admise conformément
au précédent Chodet.

Une demande de Mr. Boerlage et en chimie
est admise au cas précédemment établi.
p. le faculté (Jodet) c. a. d. le candidat
a à faire l'examen du baccalauréat sur
deux branches (Chimie et Physique) exceptés
et Mm. Jodet compris.

Mr. le Doyen présente une lettre du Recteur
insistant le faculté à indiquer le surfe q. elle
demande à occuper à l'exposition.

L'examen de cette demande est renvoyé à une
commission qui se mettra en rapport avec les
professeurs intéressés. (Mr. Rilliet)

Le faculté ayant à donner son avis
sur la demande de Mr. Remmann de s'inscrire
comme Docteur (Chimie organique)
elle prie avec sympathie.

Mr. le Doyen présente deux lettres du
Représentant de l'Instruction publique concernant
l'élévation de la chaire ^{extraordinaire} de chimie
organique et de chimie théorique en
chaire ordinaire 1° la réunion de
la géographie physique à la chaire d'
astronomie.

Cette question ne figurant pas à l'ordre du jour
elle est renvoyée à une prochaine séance.
Une demande de Mr Römisj Dr & H. de
Jenise & d'un cours de Prist d'oeuvres
est renvoyée au Rector.

Séance close.

Séance du 25 Janvier 1895

Présidence de Mr le Prof. Othmann
Membres présents: M. le Professeur.
Vogt, Sout, Jautier, Monnier, Duparc,
Chodat

Mr le Doyen présente les deux lettres du
Département de l'Instruction publique annon-
çant dans la précédente séance.

Le Faculté décide de rappeler au Département
le projet déjà ancien concernant la
transformation de la chaire extraordinaire de
minéralogie en chaire ordinaire (Mr le Prof.
Cailler).

à l'unanimité elle décide aussi de présenter formel-
lement sur la transformation de la chaire de
chimie technique et théorique en chaire
ordinaire (Prof. Suye).

à l'unanimité elle décide aussi de donner un
projet formel à la réunion de la géogra-
phie physique à la chaire d'astronomie
comme cela était du temps de Mr Cellier.
Mr le Professeur n'assiste pas à la fin de la séance.
Séance close.

Séance du Vendredi Janvier 1895

Sur la présidence de Mr Othmann Doyen.
Membres présents: M. le Professeur, Sout, Golapin, Jautier,
Suye & Sout, Chodat, Rillat.

Mr Humberg demandant à être autorisé donner un cours de
Prist d'oeuvres à l'Université, le Faculté présente formel-
lement sur la question de Mr Rictet et Suye.
Il est entendu que Mr le Rector renvoie la lettre.
Mr le Doyen communique une lettre de Département.

ment concernant le pré-ori donné spontanément avant une
seconde fois par la faculté au sujet de la transfor-
mation de la chair de méconium en chaire ordinaire.
La question n'est donc à une prochaine solu-
tion.

Une demande de Mr Loreta à l'égard concernant
le Doctorat en sciences physiques est renvoyée à une
commission de deux membres (MM. Sout et Supp)
Le département fédéral ayant annoncé l'envoi
d'un carte géologique contre remboursement
l'examen de cette affaire est renvoyé à Mr le
Prof Vogt.

Mr Tscherniak ayant demandé de
terminer son examen pratique pour le diplôme
de chirurgiste avant la session de Bâle, on a
qui lui a été proposé, cette demande est
accordée exceptionnellement.

Le cas de Mr Stintz donne lieu à une
discussion. Ce candidat a été autorisé
à se présenter directement à l'examen de
chirurgiste; il aurait désiré que la
même facilité lui soit accordée par le
Doctorat qu'il échouerait contre le
premier examen.

Cet étudiant est porteur d'un certificat de M. M. de
(Polytechnikum) qui correspond à l'Attestation
de l'université de Zurich. Mr Sout est d'avis qu'il faut
maintenir intact notre Doctorat en médecine et l'exem-
ple de ne pas créer de précédent, d'autant que
ce qui le favorise de certaines facilités accordées
par la loi n'est pas aux porteurs de Diplôme
de chirurgiste aurait été abolie ou modifiée.
Le grade de Docteur aura été préservé. Au point
de vue pratique actuel la question n'a pas grande
importance mais il faut songer au futur.

Mr Supp est d'avis qu'il est urgent de procéder
actuellement à une révision de ce Règlement
et tout en conservant les dispositions actuelles
concernant le diplôme de chirurgiste il faudrait
déterminer par un article qui remplacerait l'actuel
que seuls les diplômes chirurgistes qui justifi-
raient d'études équivalentes à celles requises par
le Doctorat auraient droit à ce titre.

Cette proposition est appuyée par Mr Chadaf
Elle est renvoyée à la commission de Diplôme
pour étude et rapport.

Sur le rapport de Mr Hillier il se
demande une enquête pour savoir si

10 m. sur 1.20 d g. et 3 m. de hauteur
au dessus de table de la même longueur
Sur la demande de Mr Lhuissier il est accordé
à Mr Hude d'exprimer ses vœux.

Séance levée.

Séance du 12. Février 1895

Sous la présidence de Mr le Prof. J. Othmann
Docteur.

Membres présents: M. Jautier, Dupont, Chodet
Guy, Pétit, Salopier, Rillet.

Mr Kéhrmann annonce un cours: Reproduction
de Minium (sans gravure)

Mr Durial demande par l'intermédiaire du Département
un cours de chimie de chimie comme Professeur
Doyen. Cette demande est renvoyée à un comité
de deux membres Mr (Guy et Chodet)

Le cours serait intitulé Chimie agricole

Mr Fehr qui demande les mêmes choses
à l'université de Paris. Sa demande n'ayant
pas été adressée au Département il est

décliné de le renvoyer au recteur pour la transmission
au Doyen. —

Une lettre de Mr le Docteur Mathis est présentée
par Mr le Doyen. Le futur demandeur pour 1895
fait connaître qu'il a passé un ponton de ses examens
avant d'arriver aux études supérieures de mathématiques
uniques pour le réexamen et certain
raison d'un service militaire, ne lui est pas
accordé conformément au réexamen

Mr Docteur ne remplissant pas les conditions,
pour le réexamen ne peut être exempté de
baccalauréat pour se présenter au diplôme de chimiste
et au diplôme de Docteur.

Une demande de Mr Guenzyer est également
refusée.

Séance levée.

Séance du 28 Février 1895

Sous la présidence de Mr J. Othmann Docteur.

Membres présents: Mm. Jautier, Pétit, Coillet,
Dupont, Flourin, Chodet

Sur le rapport de MM. Frick, Joly et Pictet
le titre de Mr Grab est accepté (l'ère - isomérie
et quelques autres de la quinone) Il pourra donc
obtenir le diplôme de Docteur ès sc. mais pour
faire l'examen de Docteur (prob et chimie diplômé)

Mr T, agronome chimiste suisse
ayant demandé d'être exempté de l'épreuve de
Paracelse par se présenter au Docteur ès
sc., le conseil (MM. Frick, Joly et Pictet)
rapporte favorablement. - adopté

Sur le rapport de MM. Joly et Chodet la
faute préavis favorablement quant à l'avis.
Un de Mr Amiel comme Docteur - Docteur mais
limité son préavis à ce qui concerne la chimie
agricole

Au sujet de Docteur Dorez Mr Dupont fait
quelques remarques sur la facilité avec laquelle on
accorde ce titre. à de personnes qui ne pourraient
l'obtenir chez eux (à Allemagne). La
suite de la discussion a été prise par
MM. Cailler, Joly, Roussier, Joly et
Chodet la faute de l'avis de Joly usque
à son droit vis à vis des Docteurs
étrangers et les dispositions de la société suisse

de l'avis ou toute autre épreuve équivalente.
Le examen de Docteur ès MM. Marston et
Tscherning sont fixés au 14 Mars. il est
aussi décidé de le diviser en deux parties, l'une
le matin, l'autre l'après midi.

Sont désignés comme Membres du Jury
MM. Amiel, Roussier, de Rogier.
de l'examen d'opplémentaires pour
chimiste et fixée à la fin de l'année.
Un officier indigne le titre d'indigne.

Séance du 11 Mars 1895

présidence

Membres présents: MM. Joly, Pictet,
Cailler, Cailler, Rilleb, Joly. Chodet
Mr le Doyen présente un demandeur à Mr
Frick concernant son admission comme
Docteur Docteur Mathématicus. adopté.
Mr Marston demande à renvoyer
son examen de Docteur ès sc. du 14.

Mr Joly rapporte le examen
fait par Mr Amiel. Moyenne $4\frac{1}{2}$

La commission propose de lui accorder
le titre.

M. Soretan ayant demandé d'être admis au
benefice des facilités accordées à d'autres étudiants
en chimie i. ch. a. d. d'avoir à passer seu-
lement deux branches de baccalauréat pour se
présenter à l'examen de chimie, cette demande
a été prise en considération.

M. Heller pendant de diplômes considérés par
la commission comme suffisants est admis à se
présenter à l'examen de chimie sous réserve
de la présentation d'un titre qui sera dûment exigé.
Une commission est nommée pour examiner une
unification possible de la doctrine de grades
et de examens. (M. Soret, Fuz, et Chada)

Léon Leric.

Séance du 22 Mars 1895

sous la présidence de M. le Prof. Othmann
présent.

Membres présents:

M. Soret, Gury, Pictet, Rillet, Folsch, Fuz,
Chada

M. Gury rapporte à l'examen de M. Pictet
(Examen de D. S. H.) Examen noté admissible. Examen
écrit 5 1/2 Examen admissible. Il a été
présenté sa thèse.

Examen prototypes de chimie:

M. Fuchs et Riet ont été admis aux examens oraux.

Thèse de M. Morisani: Rapport Pictet sur le
Prof. (M. Morisani a eu à subir l'examen de D. S. H.)

de M. Léonhard les mêmes Professeurs
rapporteurs. Le travail est bon mais la rédaction
n'est pas venue au point de vue du français.
Ce rapport tendent à proposer à la faculté
d'accorder le titre de D. à ces deux candidats

Examen complémentaire de M. M. Olojeux
Jugghier, Folsch

Les examinateurs ont donné à M. Olojeux
le chiffre de 3 1/2 (zoologie) Ces chiffres ne
conviennent nullement à la faculté.

M. Jugghier et les autres candidats ayant
le résultat de leur examen de D. S. H. considé-
rable rapporté. (candidats admis)

Léon Leric.

Le mardi 16 Avril 1895

Sur le président de Mr. Othamone
Jozan. Thury, Chodat.

Membres présents: MM. Sout, Golopni, Juge, Duparc,
le département renvoie à la faculté de désigner un remplaçant

Remplacement de M. le Prof. Vogt (pour s'entendre)

Mr Vogt a demandé un congé sans
désignation de remplaçant.

Mr Duparc fait remarquer que dans un cas
analogue le département n'a pas demandé l'avis de
la faculté, il ne voit pas pourquoi elle serait
consultée cette fois-ci. Mr Golopni fait remarquer
que le règlement nécessite la consultation de la
faculté si le congé s'étend à un semestre
tout entier. Mr Chodat objecte que le règle-
ment parle seulement du congé du professeur
et n'indique nullement que la faculté doit
être consultée au sujet de la suppléance. Mr
Golopni trouve dans le mot le département
latine l'explication de la demande de
département. Mr Golopni propose que
la faculté décide de désigner M. le Prof.

P. Yung il serait inopportun de ne pas le
faire. Mr Chodat dit qu'il n'est pas besoin
de la faculté pour cela le département est
la présence d'un professeur extraordinaire
de zoologie, il n'y a pas de préavis de Mr le Prof.
Vogt, le chemin est tout indiqué.

Mr Sout est d'avis que le changement sur-
vient de proposer pour un cours ne s'élève pas
Mr Yung a remplacé Mr Vogt une partie
de l'hiver il donnera son préavis pour
le dernier. Mr Thury parle dans le même
sens. Il est décidé de donner un préavis
qui ce soit Mr le Prof. Yung qui remplace
Mr le Prof. Vogt pendant ce semestre.

Des rapports signés de Mr le Prof. Fraet,
Juge et Bittel concernant les Thèses de M.
Welt, M. Jordan, M. Amarol sont lues et
adoptées. Ces Thèses sont donc admises.

Mr Guge présente les rapports de ces
examens de chimie de MM. Rust, Bugeac,
Brummeiller. Les deux premiers ont obtenu
des suffrages suffisants, le dernier a échoué.

Le mardi 16.

Séance du Mai 1895

Sous la présidence de M. Othmann Dozeu

Membres présents: M. le Prof. Soret, Gautier, Pictet
Gy, Jung, Chodat.

Un rapport de MM. Vogt et Jung concernant la
thèse de M. Fejervik et en a la parvenue. Us ont
décidé en principe d'accepter cette thèse moyennant
les modifications qui sont proposées par M. Jung.
de l'ité des et recherche sur les glandes du pied
de lamellibranches; le candidat a eu outre à
introduire le lithographe dans sa thèse.

MM. Gy et Chodat ont chargé de présenter
un rapport sur la thèse et étude du candidat.

Une thèse présentée par M. Wobben
si elle est renvoyée à une commission de
docteurs composée de MM. le Prof. Thury et
Car de Candolle. M. Chodat explique que
les difficultés qu'il a eu l'an dernier avec un
élève il desirait être déchargé du soin d'
examiner ce travail. Il fait cependant
remarquer que dans l'introduction il est

dit qu'il y a eu des révisions ont été faites dans le Colo-
retion de M. Thury, alors qu'en réalité elles
ont été exécutées dans celui de M. Chodat.

Il y a là plus qu'une erreur. D'autre
part le candidat a déjà présenté ce travail
à l'Université de Lausanne qui l'a refusé
ou a demandé de le perfectionner.

Le candidat qui avait guéri le Coloretion
de M. Chodat avec succès avait accepté de
changer de thèse; néanmoins il a présenté
son travail à l'Université de Lausanne. Depuis
lors il a retranché de ce travail une partie
qui était révoquée par M. Chodat. Le
demi se oppose par à l'examen de
ce travail mais desirait être en dehors de la
commission. - MM. Froehle - Gy et
Pictet ont chargé d'examiner un demandeur
concernant la Doctorat en sciences.

L'examen de Dr. de M. Manon est fixé au
20 Mai.

Séance de mai

P. S. M. Schenkoff a demandé à présenter
un livre à propos d'un travail de Doctorat publié
dans les annales de Zurich, comme thèse, celle
de l'accord de la France de M. Froehle,
Pictet et Gy.

Séance du 20 Mai 1895

Présidence de M^r Rhamone doyen.

Membres présents: M^m Saut, Gautier,
Rilliet, Roumay, Falopis, Yung, Chodat.

Un rapport de M^r Yung et Chodat sur les
lignes de M^r Jeannel est lu et adopté.
Il pourra servir de préliminaire directement
à l'examen de Doctorat.

La thèse de M^r Schestakoff est adoptée
avec la mention: présentée à la faculté des
sciences; il est cependant fait plus ^{circons} objections.

Il est décidé de recommander une notice
aux auteurs et mettre une couverture
spéciale. D'autre part il se propose que
le travail présenté à la faculté est
signé de deux noms; celui du professeur
et celui de l'élève. Alors même que
l'extrait est publié sous les deux noms
il faudrait qu'il soit tiré et fait

sous le nom seul du candidat. Après une
discussion à laquelle M^m Rhamone, Rilliet
et Saut prennent part il est décidé de
renvoyer la mention au candidat pour qu'il
s'entende avec les professeurs de chimie sur
l'arrangement à adopter.

On passe ensuite à l'établissement du
programme pour 1895-96.

M^r Falopis fait remarquer à la faculté que
le mandat des professeurs extraordinaires peut
être avec ce semestre il faudrait faire renouveler
leur nomination. M^r le Doyen dit qu'il prendra
les mesures nécessaires.

M^r Duparc attire l'attention sur le pro-
gramme de la géologie. Il a trop d'heures
en été et on trouve aussi embarras; il
voudrait reporter certaines heures sur le
semestre d'hiver. Il désire aussi réduire
en partie le nombre de heures offertes à ses
enseignements totales. Après discussion
il est entendu que M^r Duparc donnerait
2 heures de géologie pendant chaque semestre
dont 2 heures en hiver de géologie générale
et 1 heure en été. plus deux heures de géologie

fait l'accès protesté à deux élèves, & Mr Chodat
pendant que ceux-ci montaient une campa-
gne de boycottage et de chasson contre lui
à propos d'excès commis sur les papiers le forcé
à prononcer. Il veut relever cependant deux
faits : d'abord que contrairement à son
engagement Mr Hotbreutium a présenté
à Lausanne une partie du travail allégué
il avait formellement renoncé. Cette thèse
ayant été refusée à Lausanne il a
présenté à notre faculté ce même travail
moins la partie contestée par Mr Chodat.
Or même la partie comprise dans le travail
actuel de Mr Hotbreutium a été faite
presque entièrement dans le laboratoire de
Mr Chodat et son son indication immé-
diate. Néanmoins le candidat dans l'indis-
cret s'offend le contraire. - Mr Chodat
considère l'annulation qu'il a faite à
ce travail comme justifiée. Il ne doute
nullement que Mr Thury n'ait nulle-
ment l'intention de laisser la chose
arrêter, mais il y a un autre parti
qui n'est pas informé; d'ailleurs cette

remarque ne constitue pas une recommandation
défavorable pour le travail. Quant à l'allégué
autre côté que l'admission de ces deux étudiants
provoquerait il serait bien étonné que
Mr Thury ne fournisse les preuves. Enfin si
quelque embrouille les choses ce n'est pas lui
puisque il laisse le champ libre à l'opposant.

Il demande que Mr Thury qui n'a pas eu
de contacts avec le candidat examine la thèse.

Mr Thury y refuse alléguant des difficul-
tés qui surviendraient dans la suite.
Mr Deparc appuie Mr Chodat et explique
le rôle qu'il a eu en cette affaire, il ne
sait pas pour quelle raison Mr Thury
n'examinerait pas cette thèse.

Mr Thury accuse Mr Chodat de vou-
loir faire tomber le candidat à l'examen
et de se réserver pour ce moment là.

Mr Chodat dit que Mr Thury oublie
qu'il est un vis-à-vis, bien entendu
d'ailleurs et qu'il n'a jamais passé par
un examen d'entrée injuste. Quant à
abandonner le four-à-bras. D'examinateur
il ne le fera pas. D'ailleurs le jury officier

La faculté n'est pas une réunion de magistrats.

M^r Thury répond qu'il n'y a pas de Chodat s'engage à ne pas faire tomber le candidat il veut bien examiner le thèse à question.

M^r Chodat dit que pour mettre fin à une discussion oritane il s'engage à ne pas repaître de l'offense à la faculté. Quant à l'engagement exigé par M^r Thury il peut simplement dire que ce n'est pas dans la habitude de faire tomber des candidats à propos de thèse. — M^r Thury fait remarquer que M^r Thury consent à examiner la thèse.

Une demande de MM. Von Smu, Sodthaus, Doerlage, Rademacher tendant à se faire accorder par la faculté le droit de se présenter aux examens pour le diplôme avant le délai fixé par le règlement est admise par la faculté si le préavis à M^r M. Frey, D. Munnier, à Rute et à Duparc.

M^r Rademacher est admis à se présenter aux examens du diplôme.

Une demande de M^r Folkenstein est

claire régulière du Polytechnique de Linck concernant son admission directe aux examens de Doctorat est refusée.

M^r Gautier dit qu'il n'y a pas de lettre du Département à l'Institut.

Un petit journal concernant les chaires occupées précédemment par M^r Vogt, préavis a été demandé à la faculté des sciences et de Médecine. Il faudrait que quelqu'un de la faculté des sciences ^{qui était chargé} ~~pour l'instant~~ contre l'avis d'un autre faculté dans la affaire de all de sciences.

M^r Thury dit qu'il y a erreur de la part de M^r Chodat en prétendant qu'il a reçu les étudiants en question pendant qu'ils étaient arrivés. Ils ne sont entrés dans le laboratoire que lorsqu'il était déjà fini.

M^r Chodat contre la cette affirmation, sa mémoire est encore bien vive à ce sujet. Ces étudiants ont été reçus pendant qu'ils menaient une campagne contre M^r Chodat.

Jeau Brei.

Séance du 7 Juin 1895

Sous la présidence de Mr le Prof. Othmann Doyen.
Membres présents: Mm. le Prof. Foret, Gautier, Dupont,
Cailler, Juge, Pictet, Rilliet, Galopin, Chodab.
Pournay, Yung.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté
avec une modification de Mr Gautier qui dit n'avoir
pas voulu dire que la faculté demandait protection
contre l'immixtion de la faculté de médecine dans les
affaires de la faculté des sciences. Il a simplement
voulu exprimer l'idée q. il était fâcheux que
la faculté de médecine eût été traitée de cette
affaire en même temps que la faculté des sciences,
et que des regrets pourraient être exprimés à Mr
le Rector.

Mr le Doyen lit une lettre de Mr le Conseiller
d'Etat Richard concernant la question des
chaires occupées précédemment par le regretté
Carl Vogt, par laquelle il demande
l'avis du Sénat et de la faculté des
sciences.

Mr le Doyen ouvre la discussion.

Dans cette lettre Mr le Conseiller Richard dit en
résumé 1^o qu'il propose au Conseil d'Etat la création
de la chaire de zoologie à la chaire de minéralogie et de géologie
générale, 2^o qu'il demande la création d'une chaire
de Paléontologie et 3^o examine longuement
l'opportunité qu'il y aurait à séparer la chaire
d'anatomie comparée et de zoologie en trois
chaires dont l'objet serait le suivant.

1^o Zoologie et anatomie comparée à l'usage
des étudiants en médecine, avec donnee en une
année et dans lequel on traiterait plus en détail
les parties intéressant spécialement la médecine,
c. à d. les vers intestinaux et autres parasites
de l'homme. Cet enseignement serait donné
à vue de faculté et les ex. médicales.
Le laboratoire comprendrait des exercices pon-
ctuels ayant lieu une ou deux fois par
semaine.

2^o Zoologie, comprenant la zoologie
générale et spéciale ainsi que l'embryologie
comparée.

3^o Une chaire d'anatomie comparée, comprenant
en outre l'histologie comparée.

Ces deux dernières chaires comprendraient des
cours préparant les étudiants au baccalauréat
en sc. naturelles et au doctorat en sc. naturelles.

En terminant le Président du Département
nous de l'université publique étudier les
raisons qui peuvent nous lier en faveur
de la non répartition des chaires.

Cette question engage sous le développement
de nos opposés engage à ^{Mr. Ruland} demander à la
faculté et au Sénat des motifs contrôlés
sur la solution à prendre;

Mr. Chadat, examine successivement
avec nous les points administratifs et académiques
le principe de la répartition des chaires proposé
en premier lieu par le Département.

Ce dernier étant dans l'impossibilité de satis-
faire aux justes exigences de nos enseignements
il n'est pas possible de multiplier les chaires
sans multiplier les ressources. Or nous de l'
au dernier à cause du grand nombre d'étudiants
suivant son laboratoire faire au commen-
cement du semestre l'acquisition de cinq
microscopes représentant une valeur de

forte, le Département s'est déclaré incapable de
faire face à cette dépense. C'est un exemple
entre cent. - Les enseignants attachés à des
laboratoires ont besoin d'être forts. Avec le divorce
marché de pour nécessairement une diminu-
tion de ressources affectées à chaque laboratoire.
Non seulement les ressources sont en diminuant
mais la situation se répartit sur divers laboratoires
n'ont plus l'entraide qu'communiquent une
institution qui marche bien. Il faut en
autre une unité dans le développement gé-
ral d'une branche. Les laboratoires continuent
créeront de nouvelles nombreuses qui seront au
plus grand détriment de l'Université. D'ailleurs
la répartition de l'anatomie et de la zoologie
est injustifiable. La zoologie proprement
dite ne peut exister comme enseignement
On n'en est plus au temps de Buffon où
le zoologue consistait à classer les oiseaux
par leur plumages ou les mammifères
par leur mœurs donner leurs os sautoye.
Le zoologiste comme le botaniste est forcé
pour établir son système de faire à chaque
pas des incursions dans l'anatomie.

et c'est ainsi que la délimitation devient impossible. Une zoologie sans anatomie comparée est aujourd'hui une monstruosité ou anachronisme.

Il ne pourra donc pas prévaloir pour la séparation que l'on a pratiquée dans aucune université ni grande ni petite, mais la ou les moyens considérables dont on dispose permettent de créer sous une direction générale plusieurs enseignements accessoires. La grande majorité des grandes universités ne possèdent qu'un enseignement sous une seule direction. D'ailleurs la création d'un cours pour médecine comprenant surtout les sciences vétérinaires fait sourire. Ce n'est pas actuellement ou le principe contraire n'est d'être réintroduit en France que nous allons reculer. La faculté de médecine refuserait ce présent et la création de la médecine qui constitue une partie de l'élite universitaire amènerait raison de se plaindre. Enfin dans cette proposition sans être zoologiste ce qui paraît surprenant c'est de voir l'embryogénie comparée accolée à la zoologie mais

séparée de l'histologie comparée. On ne peut pas comment on pourrait rattacher le développement sans histologie. M. Chodat est opposé à la séparation pour des motifs administratifs et pour des motifs scientifiques.

M. Duparc soulève tout d'abord un point contentieux dans le lettre du département. M. le Préfet parle de proposer au département la réunion de la zoologie à la Minéralogie et pétrologie. Il est d'autant plus étonné qu'on ramène cette question en discussion que d'avoir avec M. le Com. d'Etat il ne devrait s'agir que de l'organisation de cette chaire qu'il s'agit de créer par un nouveau décret de professeurs ordinaires. Il s'oppose donc à l'autre en matière de sujet.

Autre point M. Duparc tient à établir que les locaux, le matériel et les emplois étaient affectés à l'enseignement complet de M. Voigt. Il fait donc de réserves formelles sur l'idée de M. le Com. d'Etat d'affecter le tout à l'enseignement de la zoologie et de l'anatomie comparée. La Paléontologie en outre dans le loi est unie à la zoologie. M. Duparc demandera la création d'un

enseignement extraordinaire de Zoologie
rattaché à celui de la biologie. Il est entendu
que la faculté rappellera les ^{au cours d'état} décisions de
la faculté concernant la nomination de
M. Dapont comme professeur de zoologie.

M. Juge rappelle qu'à Paris, il y a deux
professeurs ordinaires, ils enseignent le même
cours qu'ils donnent à tour de rôle. Il
faut tenir compte de ce qui se fait ailleurs
de même de la zoologie à la faculté de médecine
à Toulouse et de résultats de la recherche, d'
enseignement de plus en plus tendant
à se réduire finalement au strict nécessaire.
Les étudiants sont dépourvus de culture
scientifique. On attribue à Paris la réputation
de son élève de science aux concours d'internat
on fait qu'ils ont reçu leur enseignement scienti-
fique en dehors de préoccupation médicale
à la faculté de sciences. Ce fait est d'autant
plus engagé le ministre de l'Instruction
publique à remettre l'enseignement de
science à la faculté de sciences.
Depuis Norvick dernier il en est ainsi
partout en France. Si on acceptait le cha-

gement par la zoologie le département le proposant
progressivement par les autres sciences et l'ensem-
blement irait baissant.

M. Juge dit que la lecture de la lettre du
département lui a fait l'effet d'un coup de
poignard. Il comprend que la Direction de l'Instruction
publique a tenu un excellent conseil en ne
directement supprimant qui ne se peut agir si lui.

Il a voulu dans sa générosité et sa bonne
intention enlever le gâteau pour assourir toute
la bouche. Ceci est fâcheux. M. Juge promet
d'être aussi impersonnel que possible. Il demande
de la commission de l'état ^{actuel} résultat
acquis peu à peu grâce à des lettres d'abolition
à garder le souvenir. Cela a été pour nous
conformer à ce qui est adopté partout à Paris
la réunion de la zoologie à la faculté de médecine.

La proposition d'enseignement d'opposer sur
deux considérations. Le Dep. dit qu'on ne peut
faire le Doctorat en sc. naturelles à Jéruval.
La faculté a donné à cette assertion un brillant
démenti. Le nom de Doctorat n'a pas été
en discussion et si la zoologie a été à ce sujet
un peu en arrière elle n'a pas donné de résultat.

négligé. Il est surprenant que Mr Richard n'ait
affirmé qu'il est impossible de faire le Docteur
et le professeur à la fois. Il faut le faire savoir
au Département. Ce ne sont pas les cours qui
font le Docteur, ce sont les recherches dans le
laboratoire sous la direction d'un maître qui
développent l'esprit de recherche. Jamais nous
ne transporterons les méthodes originaires dans
nos cours. - Plus loin le Département aurait aimé
que nous nous trouvions sous un régime différent
de celui de cette université, ce est erroné. Mr
Young ne croit pas qu'il existe une seule faculté
de philosophie allemande ou il y ait deux Prof.
l'autonomie comparée et la zoologie. Il n'y
a pas de Professeur de zoologie qui accepterait de
donner la zoologie sans l'autonomie comparée.

Il est vrai qu'il existe une faculté de médecine
où à côté des cours d'anatomie humaine existe
un cours d'anatomie comparée comprenant ordi-
nairement la vertébrée. Si on prendrait une de
ces universités allemandes ou autrichiennes
comme par exemple celle de Vienne
l'autonomie comparée ou comprendrait qu'on
lui confie la partie enseignement et même.

Mr Richard n'est pas autorisé à offrir que le cours
d'anatomie comparée et de zoologie soient séparés en
Allemagne et dans le Sud allemand. Les deux exem-
ples cités sont malheureux. Mr le Prof. de l'esp. affir-
me que Mr Sharpe donna un cours d'anatomie comparée
et d'histologie tandis que Mr Studer donnait
la zoologie générale et le système zoologique.

Mr Young s'est informé, il a écrit à Mr Studer
qui dans une longue lettre que Mr Young
communiqua à la faculté, qu'il informait
qu'il envisageait de l'anatomie et de la
zoologie lui est confiée en entier.

L'exception la plus importante est celle de Bâle. Mr
Richard dit que le Prof. Rutzmann enseignait
l'anatomie comparée tandis que Mr Schenk
enseignait la zoologie. - Informations prises
de Mr Schenk Mr Rutzmann est retiré depuis
plusieurs années et le nouveau professeur est
titulaire de l'enseignement complet.

Mr Young ajoute que la zoologie et
l'anatomie comparée sont de l'enseignement
qui se trouvent et qu'il faut que Mr Richard
se rende compte certaines tendances
venant de la faculté de médecine.

N. Y. vient aussi de le faire par le précédent
celui par le recteur en confiant à la faculté
de médecine une partie du plan à donner
la procédure suivie par le Département est
fautive. Le loi dit qu'avec le conseil de modification
à chaque ou transfert le Département demandera
à la prés. de la faculté si l'ensemble et de donner
mais il n'est pas que la de l'Etat.

Laus sont cette inamovibilité à la part du
Département provient de ce qu'il est sollicité
dans différents sens. — Si on admettait ce
mode de vote que médical la faculté a pourvu
separément à l'examen fédéral qui existe
un cours de zoologie et d'anatomie comparée mais
qu'on ne peut pas spécifier. Dans ce condition,
la faculté de médecine suivraient un
petit cours à la faculté de médecine mais suivraient
la loi. de la faculté de sciences. On ne sait pas quel
professeur accepterait cette situation. Il
existe un aussi l'arrangement singulier
proposé par le Département dans son projet de
séparation des deux enseignements ne
confondraient ce qui ne va pas de difficulté.

Quant au laboratoire chimie soit qu'il

tout soit insuffisant. Les microscopes sont
très peu nombreux. Il faut refuser des étudiants
chaque année. La outre en divisant les locaux et
chaque ou arriverait à reproduire les luttres
et la querelle qui ont amené l'élimination d'un
des professeurs il n'y a pas longtemps. L'existence
des locaux est un obstacle.

Il paraît donc que la faculté de sciences
demande le maintien ^{de l'état} actuel et en même temps
qu'on maintienne aussi les professeurs extra-
ordinaires comme il a été jugé à Paris.

M. Sirey dit que. Sirey il semble qu'il
y a un second cours de géographie zoologique
M. Yung reproche que le professeur est un géographe
qui donne la distribution d'américains mais il
peut-être de toute autre façon à géographie.

M. Dupan s'occupe de ce qui a été dit sur
la nouvelle séparation de sciences. Cela a une grande
portée. de part de Carl Vogt est un coup d'État
fait par la faculté. Pour le remplacer il faut
un rôle sacrificiel de caractère géographique.

Si on divise le rattachement, la part nous
qui doit être attribuée à la zoologie et l'anatomie
comparaire ~~travaux~~ à la

Pour de hautement aussi décisive qu'elle que
pouvait être l'offre pour nous trois nullité.
Ce ne sera pas à l'avantage de la faculté
de sciences. Considérant qu'il successeur
de Mr Soret doit être un universitaire il
n'est pas partisan de la division; il vote
le maintien de l'état de choses actuel.

Mr Soret venait au plan maintenant
un chaire extraordinaire à côté de la chaire
ordinaire. Au temps qu'il prenait les
lectures et faut dire le travail. Mr
Guge demandait qu'il soit rédigé une lettre
explicative qu'il pourrait être discutée dans la
prochaine séance.

Mr Gautier n'est pas un coursier; il lui
faudrait encore de réflexion. Il y a un foule
d'écrits dans la lettre de département. Mais
quel point faut-il être partisan de un
un certain de choses c'est à qu'il ne s'agit
rait encore même réflexion. de présence
deux chaires parallèles serait elle fort utile.

Voici un argument contraire: Pendant que
la faculté de sciences possédait deux Professeurs
indivisibles il se produisait un plus grand

nombre de doctorats. Ce n'était pas un mal.

Depuis lors la production de doctorats a baissé.
Il ne faudrait pas voter d'écrits et c'est
pourquoi Mr Gautier demande le renvoi à la
prochaine séance.

On discute encore l'opportunité de rédiger
un mémoire à adresser au département dans la
semaine indiquée par le département de la faculté. Mr
Chodat serait chargé de rédiger ce rapport d'après
le procès verbal.

Mr Chodat n'est pas pour conseiller le maintien
d'une chaire extraordinaire à côté de la chaire
ordinaire. Cette proposition compliquerait notre
proposition et risquerait d'aller à l'encontre.

Mr Soret est en principe favorable à la crea-
tion d'enseignements extraordinaires à côté de l'ensei-
gnement principal, néanmoins il reconnaît que
le moment n'est peut-être pas opportun.

Mr Dapart demandait qu'on ne se sépare
il faut aussi discuter la question de la paléon-
tologie qui dépend de la géologie. Pour cet
enseignement serait donné par un prof.
extraordinaire. Il y aurait un prof. de
géologie et paléontologie et un prof. de
paléontologie

Mr Jung appuie la proposition de Mr Dupran
à condition qu'il y aurait deux actuels
de séparer la Paléontologie et la géologie. Il n'y
a pas encore d'université qui ait un cours
individuel de Paléontologie. C'est ce qui manque
de voir un enseignement distinct, chose
qui ne s'offre pas par l'université de moine.

La chaire de Paléontologie serait à la
géologie ce que serait aussi la chaire de
zoologie à la chaire ordinaire.

Mr Solapin pense qu'actuellement pour des
questions d'ordre il y aurait inconvénient
à retourner à la chaire de Paléontologie. En
faisant les choses on risque de tout com-
promettre. Mr Dupran dit que si on ne se
présente pas actuellement avec cette question
il sera difficile de la faire admettre plus
tard par le Sénat qui sera un peu plus
par ailleurs en cette question fixer les
de la distribution de chaires occupées par
Mr Vogt.

Mr Jung appuie l'idée de Mr Solapin en
principe mais par opportunité même il serait
peut-être nécessaire de procéder de maintenant.

Mr Jung attire l'attention de la faculté sur la
difficulté qu'il y a de se faire si la paléon-
tologie est séparée à cause de l'irrégularité des cours
qu'on a quant au nombre de heures. Comme au
parcours il est difficile de régler la géologie
par la paléontologie.

Mr Solapin est convaincu après ce qu'il vient
d'entendre qu'il faut réfléchir. Il semble néanmoins
moins qu'il voudrait mieux pour le moment
ne pas séparer la Paléontologie et la géologie.

Il demande le renvoi à un prochain
seance.

Mr Flournoy rappelle la proposition qu'il
faudrait faire par écrit contre l'union de
la faculté d'enseignement dans cette affaire de
chaire de la faculté de sciences.

Ensemble on est d'accord qu'il y a une chose à
faire sur ce sujet mais que sur les circonstances
il est bon de faire des remarques d'un manière
moins brusque.

La discussion est renvoyée à demain
10 Mai à 1 1/2.

Seance close.

Le mardi 10 Juin 1895

Sous la présidence de M. le Prof. Chomane doyen
Membres présents:

Mm. les Prof. Thury, Soret, Gautier, Dupan,
Golapin, Flournoy, Pictet, Faye, Yung, Rillet

M. Faye présente un rapport sur des examens

M. Gautier après avoir vu et discuté avec plusieurs
de ses collègues toutes nouvelles propositions de
ne pas diviser la chaire de zoologie et d'autoriser compa-
rative, quant à la paléontologie il est d'avis de la
rattacher à la chaire de géologie et proposer pour
celle une création de chaire extraordinaire de paléonto-
logie rattachée à la chaire de géologie.

M. Soret à propos de la question de l'immixtion de la faculté
de médecine dans l'affaire des chaires, dit qu'une
faculté a son mot à dire à ce propos et qu'il
vaut mieux ne pas aller trop vite. D'ailleurs il
est de la loi de la science permettez l'interprétation que
lui a donnée le Rector et le Gouvernement.

M. Flournoy pense qu'il n'y a rien de nouveau à dire
au département vu que l'erreur a été commise

par le recteur.

M. Golapin rappelle que la faculté lettres a été
consultée en premier lieu, lors des dernières vacances.
M. Yung insiste sur le fait que la faculté avait reçu
la question du Bureau, tandis que le Sénat ne devrait pas
être consulté.

M. M. Flournoy et Faye sont d'avis qu'il en faut
pas faire une nouveauté.

M. Faye voudrait que la faculté demande la création
de la faculté de médecine au Parlement le Bureau.
Finalement il n'est pris aucune décision à ce
sujet.

La faculté charge le sénateur de rédiger une lettre
adressée au Recteur sur les demandes formulées par
le département.

Enfin à l'unanimité elle est d'avis que
1° la chaire de zoologie ne soit pas séparée de celle
de géologie.

2° la chaire de géologie comprenne aussi la paléontologie
3° il y ait un enseignement adjoint à la
géologie c. à d. la chaire expositive de
paléontologie.

La faculté adjoint au sénateur deux membres,
Mm. les Prof. Soret et Dupan pour clore la
lettre au département.

elle décider en outre de se réunir à 6h. Vendredi
14.

M. Roumanoff dit que M. Cailler a dû employer
une partie des heures cours avec des malades
aux exercices physiques par mauvais temps. Il a
trop peu de temps à sa disposition
de dispenser les cours est conséquent; M. Cailler
donnerait donc 4 h. de leçon de 3h.

M. Cailler justifie cette augmentation.
Le résultat il a trop peu de temps de
heures supplémentaires. Ce serait régulariser
un marche devenu coutume. Le cours
est un chagrin.

M. Gautier recommande de ne pas charger
les étudiants outre mesure; il faudrait
alléger le programme.

M. Cailler explique que la classe n'a pas
encore un local d'installation c'est bien peu que
de leur donner 4 heures, c'est le minimum.

Après discussion il y a eu pour MM.
Golovin, Juy et Chodat la faculté
puisque favorisent à la demande
à M. Cailler.

M. Juy lit son rapport sur les examens et
le titre de M. Charanov. la faculté propose
d'accorder le titre de docteur à M. Charanov.
Et même par M. Tichonov.

M. Douk est autorisé à publier se pose
dans les archives de se. phys. et nat. elle est
à faire un extrait selon le rapport de MM.
Juy et Pillel. Le titre est adopté.

M. Masson a passé son examen de docteur
avec succès (Rapport de la commission d'examen).

M. Juy parle de ces faits les leçons
régulières de Zurich la faculté a refusé
l'admission de docteur. Cette question
est renvoyée à la prochaine séance.

M. Juy donne le premier de la séance de
septième de son deuxième.

M. Carré est renvoyé de Pavecalanov
le fondement est — à l'examen de Pavecalanov.
M. Juy finit il faudrait de première
prendre des informations au sujet de l'idée
liste de ce document. On lui a pourtant
une photographie coloriée. Ceci est
il lui serait accordé de représenter
à l'examen de diplôme à Pavecalanov.

Ne le Doyen propose de verser la
somme donnée par le forestier à l'occa-
sion de l'usage de la forêt, au profit de
fond de la forêt. ad. 12.

Leure du Juin 1895

For the president of the Prof. Abraham Joyce.

Meine Freunde,

mm. Soret, Fantus, Duparc, Thury,
Juge, Chodet, Caille

La lettre présentée par la commission est adoptée. M. Chodet est chargé de la faire mettre au Recteur. Elle contient à ce sujet le vœu de l'autonomie complète, et de rattacher la paléontologie à la géologie mais d'adjointer au professeur de géologie minéralogie un aide à la personne d'un Prof. ext. de Paléontologie chargé aussi de compléter leurs travaux de géologie, enfin d'insister auprès des députés sur le fait que

le quartier d'Ecologie a été des longtemps
la nomination à M. L. Dupont a ce fonction
après les premiers experts par le Cor.

Mr Thury lit un rapport concernant le
Mozz & Mr Hottelencien. Le dernier donna
le mettre au point en plusieurs questions
et de ce point et accepta que lors de
conventions aient été faites. Néanmoins
Mr Thury proposa la formation d'un
comité d'examen et le fait que le
candidat était admis à la formation de
Therapie il ne pouvait sans grand préjudice
de renvoyer ses examens. Le comité
accorde cette faveur.

Mr Chad a présenté une demande de
M Douberis Part 3 sc. qui présente une
thèse pour le D^r 3 sc. dot (Botanique)
Remonté à une collection composée à l'inst.
de Prof Thury et Chadal.

Mr Trumpy étudiant à Chicago ayant
demandé à prêter pour se faire
conférence avec le ser. & lui
à cause d'un service militaire, et
lui et accord, prouve q'il n'est
le premier.

La faculté discute la question de exceptions
et désirerait voir les listes de pré-sensures
de nouveau introduites.

Deux demandes concernant le Doctorat
sont renvoyées à une commission
(M^{rs} Duprau et Chodot)

Séance du 21

Séance du 21 juillet 1895

Président ch. Othmann

Présents chs. Gautier, Duprau, Guye, Schep
Pictet, Rollat, Sorb.

Fixation de l'heure d'hiver.

ch. Guye présente un projet de décision
sur les équivalences et admettre pour le
doctorat avec chimie comme branche
principale, et pour le diplôme de
chimiste. Les membres présents sont
d'accord en principe, le vote est en
renvoyé à une séance ultérieure.

On décide également de renvoyer après
cette votation, le jugement des diplômes

de ces de ch. Finkelstein (Séance 10 juin)
ch. Gautier annonce que ch. le vice-recteur de l'école
secondaire des jeunes filles a demandé l'auto-
risation d'imprimer dans son programme que
les élèves sortant de l'école sont admis à l'un-
iversité ^{de Saint-} ~~et~~ demandant l'avis de la faculté.
Celle-ci est d'avis que l'on doit continuer
à faire aux élèves de l'école secondaire le
faveur de les admettre, mais que cela ne
doit pas être un droit, et qu'il y aurait
inconvénient à en faire un droit
général et à l'imprimer.

La thèse de Doctorat de ch. Hennrich, diplômé
chimiste est acceptée sur le rapport de
chs. Fraebe, Guye et Pictet.

ch. Finkelschtein roumain demandant à être
admis à subir les épreuves du Doctorat et
même à être dispensé des épreuves orales,
mais ne présentant aucun diplôme
original, et seulement des copies sans
valeur légale, sa demande est repoussée
sur le rapport de chs. Chodot et Duprau.
ch. Shersa sur rapport des mêmes
commissaires et conformément à une

décision antérieure de la Faculté (séance
du) est. autorisé à subir les épreuves
du doctorat en sciences physiques
ch. Jeoyenck a échoué à sa session ord.
de doctorat en sciences naturelles. Rapport en
ch. Thury, Yung, Duparc, Fatio, Stadelin.
ch. Pictet signale le fait que les thèses
des chimistes pèchent au delà des limites
permises sous le rapport du français,
et même de la nomenclature
chimique. Il demande à la Faculté
d'être plus sévère pour le forum de
ces dissertations, et de patronner un
cours de nomenclature chimie
française qui a l'intention de faire
l'hiver prochain. La Faculté approuve
avec remerciements la création de ce
cours. Il est décidé par un commen-
cement de semestre un affiche
sera apposée par le doyen pour
prévenir les étudiants d'avoir à
présenter des dissertations concourables
redigées
les sessions pour le diplôme de chimiste.

sont fixés pour les épreuves prescrites aux
1^{er} dec., 15 fév., 15 mai, et pour les
épreuves orales au 12 oct. 93 janv. 10 avr.
10 juillet.

Séance le 11th 10th

Séance du 3 juillet 1891
Président M. Othmann doyen
Présents M. Jouton, Soud, Duparc,
Juge, Galtier, Yung, Thury, Chodat.

La commission nommée p. examiner la thèse
de M. Douthier ne pouvant avoir rapporté
la faculté décide de se réunir vendredi à 10 h.
pour statuer. M. Torrell a déjà le 2
juillet une thèse intitulée, Contributions
à la connaissance des chloroplastes et
des membranes plasmiques. Il demande
à subir l'examen à la fin de ce semestre
le travail ayant été présenté trop tard
il ne pourra pas être statué sur sa
valeur ce semestre. L'affaire est

renvoyé au semestre Thier. M^r
Thier fait observer que le temps mé-
rité par le plus grand nombre par examiner
la thèse des candidats. On devrait
fixer un terme pour le dépôt des thèses
p. ex. le 1^{er} Juin.

M^{rs} Thier et Chodat sont chargés d'
examiner la thèse et les titres de M^r
Tard.

Une demande d'immatriculation en vue de
faire des études de chimie est renvoyée
au bureau avec prière favorable.

Il en est fait de même d'une deman-
de de M^r Riis concernant la
communication des chiffres obtenus
à son examen de chimiste.

M^r Brigue dans une lettre au secré-
taire se plaint de ne pas être considéré
régulièrement comme jure aux examens
de Docteur en botanique. Il prétend
faire partie de droit du jury
s'appuyant sur l'art. de la
loi.

Il résulte d'une discussion qu'il est

articlé concernant les examens de fin d'année
cependant cette lettre est renvoyée au Bureau.

M^r Juge lit de rapport de communication
du diplôme. Ils sont adoptés.

M^r Joffe a commencé ses exa-
mens portés sous la direction de
la commission sans avoir été officielle-
ment autorisé. M^r Chodat explique le
retard qui résulte du temps pris par
les instructions concernant l'iden-
tité de cet étudiant. Il a pu se con-
vaincre de cette dernière et il continue
en demandant à la faculté de considérer
les examens de M^r Joffe comme vala-
bles.

M^r Juge présente une liste des grades
et études qui seront pris en considéra-
tion pour l'obtention de diplôme de chimiste.
Le projet est adopté.

M^r Meyer demandé a été imma-
triculé étudiant régulier et le préden-
tation de ses examens de volontariat d'
un an. Renvoyé au bureau avec
prière favorable.

Seigneur Lévi

Séance du 5 Juillet 1895

Président M. J. Othmann Doyen,

Membres présents: M. Thuny, Sout, Rilliet, Chodat.

M. Chodat lit un rapport sur la thèse et les titres de M. Doubier. Les commissaires précédents formulèrent et estimèrent la thèse bonne.

M. Doubier est admis aux examens oraux. Il est décidé de fixer la séance de la faculté à samedi 15 Juillet. à 3h. 1/2 p. les professeurs ordinaires, à 4h. p. l'ensemble de la faculté. L'ordre du jour sera p. la première partie la nomination d'un délégué par la commission pour doit sous-écrire à propos de la chaire de zoologie et d'anatomie comparée.

et p. la seconde partie, les rapports de thèses et d'examens de doct. et baccalauréats.

M. Sout demande à la faculté de statuer sur le cas Fritzelstein qui est

mis au bénéfice des dispositions acceptées par le conseil dans sa dernière séance. Admis.

Le même attire l'attention sur l'avantage qu'il y aurait à donner p. les examens écrits une question à chaque candidat de manière à diminuer la fraude et à permettre à chacun de se faire sa question étant résolue. Ceci est admis. Le secrétaire est chargé d'en informer les professeurs intéressés.

Sur la proposition de M. Sout la limite du dépôt des thèses et des demandes d'examens de doctorat est fixée au 1^{er} Juin. M. Doyen devant afficher des résolutions relatives au doctorat ce point pourra être indiqué en même temps.

A propos de l'examen Hochreut un (Hochreut) il est décidé de renvoyer le travail écrit à la commission. Adopté.

M. Thuny demande au nom de M. Hochreut la permission de ne publier écriture sur sa thèse que dans 6 mois. au lieu de trois. accordé.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES

Genève, le 189

Continuation de la séance de faculté

M^r Loret et Palluel proposent
l'admission de M^r de M^r suscitateur
présenté à la faculté pour obtenir le grade de D^r es
sc. physiques

La faculté en de Docent.

P. D. Emery ami

E. Cailler

Etienne G. Othman de

Ch. Loret

P. Gautier

A propos d'un candidat et est enten-
du que les commissaires présenteront
un rapport avec chiffre concernant la
valeur du travail.

Seance le 11.

Seance du 18 juillet 1895

Sous la présidence de Mr le Prof. Ohmann, doyen,
Membres présents : Mm. Gautier, Dupont, Cailler,
Chodat.

Monsieur Lout est délégué comme représentant de la
faculté pour les commissions qui auront à préparer
sur les hautes formations de chaire extraordinaires
de mécanique, et de chimie théorique et technique
en chaires ordinaires.

Pour la nomination d'un nouveau délégué à la
commission qui aura à préparer sur le renforce-
ment de Mr Vogt à la chaire d'anatomie com-
parée et de zoologie, Mr Dupont fait remarquer
que la faculté ne connaît pas les candidats
visés. Mr le Doyen déclare ne pas avoir reçu

communication de cette liste. Mr Dupont demande
aussi à Mr le Doyen si la question de la physiologie et
paleontologie qui l'intéresse directement est liquidée.
S'il y a urgence à régler la question de zoologie
de manière à la faire figurer sur les programmes de
semestre d'hiver, le même vœu existe pour la géo-
logie. Il demande instamment à la Faculté d'exprimer
le vœu que cette affaire soit terminée ce semestre.
Mr Gautier fait remarquer que selon le vœu
exprimé par le Sénat la faculté aurait dû être
informée du nom des candidats visés. La faculté
ne saurait se libérer dans le sens

Le secrétaire est officiellement chargé d'envoyer au
Département pour demander la liste des candidats
et transmettre la demande de Mr Dupont.
La faculté se réunira demain à 3h 1/2

Seance le 11.

Le mardi 18 juillet 1891

Sous la présidence de M. le Prof. J. Chouan Douen

Membres présents :

M. Thuy, fondateur Dupon, Chénat,

Le département visitant par que la faculté de l'Université
celui un délégué par la commission qui aura à s'occuper
de la chaire de géologie et de paléontologie à remplacer
M. Dupon fait remarquer que la faculté n'est pas appelée
à le faire ce commandant de cause. D'après
le règlement elle peut donner un préavis. Or cet
aspect se faire que si la faculté connaît les
noms de candidats visitants.

M. Thuy est nommé délégué, mais il est entendu
qu'il n'est pas seul représentant l'opinion de
la faculté cette dernière n'ayant pas été la
formée.

M. Dupon fait remarquer que le quorum de
la géologie n'est pas légal, il n'y a que la voix
de la faculté.

La faculté vote le 18 juillet 1891 à l'unanimité
de la faculté.

M.
le

Procès Verbal de la Séance de la Faculté de Sciences
le 23 Septembre 1895 à 3 h.

Ordre du jour : Nomination d'un délégué à la
Commission de préavis pour la vocation de M. A. Soppin
Dupon à la chaire de Géologie et de paléontologie.
Présents M. Soret, Guye, R. Gautier.

A. 3 h. L. Douen et C. Secretan n'étant pas
arrivés, les membres de la faculté entrent ce nombre
sous la présidence de M. Gautier.

M. Gautier expose le fait et propose la
nomination délégué de la Faculté à la Commission
de préavis. M. A. Soppin Soret.

Adopté

Séance Close

R. Gautier

To
Me

Le
cils
et
Mr
a
le
u
c
i
c
j

Mr Hochmuth a obtenu par ses épreuves écrites
le vote de 2, 25. (M^{rs} M^{rs} Mueller et Madeli;
Thuy et Chudat) de sorte que la proposition
de Mr Chudat de lui accorder la même
faveur qu'précédemment elle avait accordée à propos
d'un cas semblable. On prend le moyen
de épreuves. Le candidat a eu au 2^e examen
sa thèse ^{écrite} à la commission.

Il est décidé de revenir à l'ancien règlement.
Mr M. Runt, Chudat et Neumann sont
élus à la fin de la commission (d^s
20.)

Les épreuves orales de M^{rs} Dauter et
Shares ont été considérées insuffisantes.
Le Dr Juy d'examen leur examen est renvoyé.
Jean Lerei.

Séance du 24 octobre 1891

Président: Mr A. Chudat secrétaire

Membres présents: M^{rs} Jankow, Dupan,
Yung, Golapi, Ploumoy, Thuy.

La faveur de la rapport de la commission d'examen

admet le examen de chimiste de Mr Fühner,
Honeyger et Militaire. Mm. Doctoye et Plogoux
n'ayant pas obtenu le moyen de se présenter
à un autre essai.

Il en est de même p. Mr Schoerer qui s'est présenté
à l'examen de Doctorat en sc. physiques et qui a échoué.

Une demande d'égénération de M. M. de la Roche et de la Roche
pourrait être renvoyée à la commission de diplôme de
chimiste.

Un préavis favorable est donné concernant un demandeur
de M. de la Roche, qui avait été déjà immatriculé
à Smith College à Amherst.

Mr Chadat fait remarquer contre il est
préjudiciable p. l'Université et un tiers p. l'Université
du point de vue de l'Université et l'Université.

Il faut la place demandée est affectée - Il
est chargé p. la faculté de prendre des renseignements
auprès du comité central.

Jeau. Lemaire.

Séance du 5 Novembre 1895

sous la présidence de M. le prof. Oltramare, doyen.
Membres présents : Mm. les prof. Sorot, Gautier,
Ljung, Duparc, Cailler, Chodat, Galopin, Rilliet
et Pictet.

La Faculté statue sur un certain nombre
de demandes d'immatriculation.

Une demande de M. Beloch est renvoyée
à la Commission du diplôme de chimiste.

Une thèse de botanique, présentée par M.
Barth, est renvoyée à une commission
composée de Mm. Thury, Chodat et de Candolle.

Deux thèses de chimie, présentées par Mm.
Desi et Bugeac, et accompagnées de rapports
favorables de Mm. Gräbe, Guye et Pictet,
sont acceptées.

Trois mémoires ont été présentés pour
le prix Darcy, par Mm. Ritter, Bréquet et
Dussaud. Ils sont renvoyés à 3 commissions
composées : pour le mémoire de M. Ritter,
de Mm. Duparc, Ernest Favre et Ch. Sarasin.

pour celui de M. Bréquet, de Mm.
Thury, Chodat et Micheli.

pour celui de M. Dussaud, de Mm.
Sorot, Rilliet et Edouard Sarasin.

M. Chadat demande qu'il soit fixé un jour et une heure invariables pour les séances de la Faculté. Il est décidé que jusqu'à nouvel ordre et à titre d'essai les séances auront lieu le Lundi à 8 h du soir.

M. le Doyen propose que, vu le nombre trop considérable d'exemptions de paiement qui ont été accordées ces derniers temps, il soit donné au Département un préavis défavorable sur deux requêtes de ce genre présentées par mm. Thiebaut et Castanié. Cette proposition est adoptée.

M. Cailler attire l'attention de la Faculté sur le fait que les maîtres du Collège ont demandé que les études dans les sections technique et pédagogique soient prolongées d'un an. Il fait ressortir le préjudice que ce changement causerait à l'enseignement universitaire des mathématiques, et propose que la Faculté demande au Département des explications à ce sujet et lui fasse part de son désir d'être consultée avant qu'une mesure définitive soit prise. Cette proposition est adoptée et il est décidé qu'une lettre

sera adressée dans ce sens au Département.

M. Soret invite ses collègues à lui fournir, en vue du Livre de l'Exposition, les renseignements statistiques nécessaires, spécialement en ce qui concerne les laboratoires.

Séance levée.

Pour le Secrétaire;

Alme Tietet

Lundi 13 Novembre 1891

Sous la présidence de M. le Prof. J. Othman, Doyen

Membres présents: mm. Gautier, Soret, Thury, ^{Pillet} Juge, ^{Chailly} Yung, Chadat,

M. le Doyen lit au Collège du Département relative au départ de la Faculté doit désigner pour le Collège, que l'un a précédemment sur la communication du prof. exhortation de zoologie finie et en remplacement de M. Yung démissionnaire. Le Département a sur la remarque de M. Soret communiqué les noms des candidats. Ce sont mm. Bidot et Fehrmann.

M. Gautier est d'avis que non seulement la Faculté doit nommer un délégué mais qu'il est

de la disposition réglementaire qui l'y autorise
on doit donner un préavis au département.

M^r Chodet appuie le proposition de M^r Gautier
mais demande que l'affaire soit renvoyée à une
prochaine séance. La faculté est prise au dépour-
vu et ne peut discuter de la valeur des candidats
et de l'opportunité de leur nomination en conseil
avec de course. Jusqu'à la prochaine séance
elle pourra s'écarter. Une décision immédiate
paraît être qualifiée de hâtive.

M^r Yung dit qu'il n'est pas connu du département et que ce dernier
a constamment considéré le délégué de
Paris la faculté comme agissant indé-
pendamment et ne pouvant avoir de mandats
impératifs. Il explique aussi son attitude en
cette affaire. Le département avait été
prévenu d'avis de supprimer cette
chambre extraordinaire. Il était revenu
de cette décision et comme M^r Yung avait
offert de se charger à titre gracieux
de donner ce cours pendant le
sommeil d'hiver, il avait accepté.
Au dernier moment M^r Yung fait observer

que la chaire serait mise au concours.

M^r Yung ignore tout les détails ultérieurs
relatifs à cette affaire de même que le nom des
candidats inscrits.

Il est finalement décidé d'adresser une lettre
au département par l'entremise du Rectorat
qui voudra bien communiquer à la
faculté les listes et les travaux des
candidats en présence.

Une demande concernant le D^r Esch
(théoricien de Botanique) est renvoyée à une
commission composée de MM. Thuy
Chodet et Biquet.

M^r Chodet fait remarquer qu'il n'y a pas
d'avis aux professeurs de Botanique un
so délégué extraordinaire tend à devenir
une règle d'exception. Cela ne se fait
pas pour les autres enseignements.

Il est d'avis que la faculté devrait demander
une modification de règlement concernant
la demande d'admission au Doctorat.
Un seul professeur serait chargé d'examiner
la thèse et il en prendrait la responsa-
bilité. Les discussions porteraient

cette mention

La faculté sur le préavis de M^r le Prof X
etc.

La manière de voir de M^r Chodat donne lieu
à une discussion à laquelle prennent part M^{ms}
Soret et Yung

M^r Chodat retire sa proposition tout
en faisant observer qu'il ne veut en
aucun moment accepter de responsabilité
quant aux résultats qui découleront de ce
mode de faire.

Le Département a transmis à M^r le Doyen
une lettre de M^r Lerochet Directeur du Collège
en réponse à celle qui lui avait été adressée
relativement à la prolongation de la durée
des études au Collège - et le raccourcissement de
l'enseignement des mathématiques au Collège
et à l'Université.

Il ressort de cette lettre comme aussi
de l'explication que donne M^r Riffard
que le programme ne sera en aucun
façon augmenté. Les élèves comme
seront le Collège plus tôt (en année)

quant à la section technique qui était
principalement en cause, il n'a rien été déci-
dé. D'ailleurs rien n'est encore conclu.

M^r Yung en nom de M^r Soret et du sien
informe la faculté sur ce qui a été fait par eux
pour le Collège de l'Université et prie ses collègues
d'être très bien informés des informations relatives
à leurs laboratoires.

Leauvère

Leauvère Novemb 1895

Membres présents. M^{ms}. Soret, Gautier, Thung, Yung
Chodat

sous la présidence de M^r le Prof. Oltramare

La faculté décide de présenter le Directeur du Musée
M^r le Prof. Bédol comme son candidat à la place
de Professeur extraordinaire de zoologie. Elle décide
aussi de déléguer M^r le Prof. Yung à la commission
qui aura à se réunir sur le renouvellement de M^r
Yung à la chaire extraordinaire de zoologie.

Les projets de la commission de diplôme sont lus et adoptés.

Selon le décret de l'année dernière le traitement alloué par le département aux bacheliers de laboratoire est distribué de la manière suivante. Zoologie 210 fr. De la même 210 (Prof. Chardal 140, Prof. Thuy 70) Chimie 70, Géologie et Minéralogie 140, Physique 140, Psychologie 70.

Leçon de

Séance de Mercredi 10 Dec. 1895

Monsieur le Prof. Ford et M. Dupon commencent la leçon.

et en la fin de la leçon.

Séance n.

Bulletin

Séance n 10 janv. 1896
Présents: M. Ocheureux, Bedot, Gury, Pellich Thury,
Gury, Bouché.

Rapport très favorable de M. Duparc et Ch. Lacroix
sur le mémoire intitulé: La première flore alpine, de
l'Isère à l'Arve et à l'Orléans, envoyé pour le prix Dany
par M. ~~St.~~ P. Ritter; proposent un prix.

Rapport très favorable de M. Thury, Chodot et M. Lacroix
sur le Mémoire Matériaux pour servir à l'histoire de
phénologie, envoyé par M. J. Biquet; prop. un prix.

Rapport favorable de M. Lort et Pellich et P. Lacroix
sur le mémoire intitulé Sur un nouveau système de
envoyé par M. F. Dussand et M. Lacroix. Prop. un
prix.

Après discussion décide de partager le prix de 500 f.
annoncé au programme entre M. Ritter et Biquet
et d'accorder une mention honorable à M. Dussand
et M. Lacroix. - La question de savoir si le dernier
inscrit pour un cours au mois d'octobre der-
nier peut concourir, et si une modification
du programme ou prix ne devrait pas en faire
à l'avenir pour éviter des inexactitudes de
personnes qui veulent simplement postuler un
prix, est renvoyé au Bureau.

Sur le rapport de M. de Candolle et Thury sur les examens et la thèse de M. Hockreutiner, celui-ci est admis au doctorat à titre actuel.

Sur le rapport de M. Gung sur les examens et la thèse de M. Segevic, celui-ci est admis au doctorat à titre actuel.

Sur la proposition de M. Gung, vu le grand nombre de candidats inscrits pour le diplôme de chimiste et la demande faite par plusieurs sur eux de retarder la date de l'examen, il est décidé que la session aura lieu le 23 janvier et le 6 février. Les candidats en s'inscrivant pourront choisir la date qu'ils préfèrent. - Séance levée.

A. Loret

Séance du 29 Janvier 1891

Sous la présidence de M. le Prof. Othmar Dörmann
Membres présents: MM. Thury, Duparc, Gung, Young, Ribbet

M. Dörmann rappelle la petite soumission qui avait été faite à la Faculté de Sciences par le D^r de M. Müller, Professeur honoraire. Il rappelle en quelques mots la carrière de ce fonctionnaire.

Sur le rapport formel de MM. Thury et Brizant le Mém. de M. Tomblé est adopté par la Faculté.

M. Chodat fait à ce sujet une proposition qu'il a déjà précédemment présentée à la Faculté, savoir que le Prof. Dirigant examine la thèse du candidat et la thèse soit admise par la Faculté ou non présentée.

M. Duparc approuve cette proposition.

Ensemble après discussion l'examen de propositions de MM. Chodat et Duparc est renvoyé à une autre séance.

M. Flournoy demande à la Faculté d'approuver l'inter-lun, il a demandé la séance d'être un cours de 2 heures sur le système nerveux des organes des sens et la perception. - Approuvé.

L'examen est de M. Doublin et admis sur le rapport de M. Chodat.

M. Gung présente au nom de M. le Prof. Ribbet une proposition tendant à proposer les dates fixes pour les examens pratiques. ^{de chimie} de la Faculté après discussion, celle présentée par M. Duparc, ^{Müller} Gung, Flournoy, Ribbet et Chodat décide de ne pas adopter les sessions d'examen pratiques, mais on la proposition de M. Gung décide de laisser à la commission le soin de fixer le détail de ces sessions.

Selon rapport de M. Gung ont pris leurs examens

pratique de diplômes, MM. J. Alphonse, J. Lorestan,
d. Farce, H. Jarré, J. Tscherniak, W. Müller
Alodjélie. —

Leure leue.

Leure du 12 Février 1896

Son le président de Mr le Prof. J. Alphonse Doyen
Membres présents: MM. le Prof. Lort, Sautier, Cailler,
Pilliet, Pictet. Juge, Thuy, Yung, Chodat

Mr le Doyen lit un demand de Mr Rüst D. x. de l'
Université qui demand a être autorisé a. donner un
cours de Rüst Doyen. Remerci au Bureau avec
préavis favorable. — Le Rapport de MM. Thuy et Chodat
sur examen exist de H. Doyen est la est adopté.
Le candidat n'a plus q. à déposer sa thèse.

Monsieur le Prof Juge présente des rapports de la
commission de Diplôme, rapports adoptés.

Mr le Doyen expose le but de la convocation de
la faculté. Le desir respectable de notre ^{collège} alléger

Mr le Prof. Müller a laisi vacante la place de Directeur de Jardin
botanique. Du temps ou Mr Müller était professeur de
Botanique systématique il avait le direction du jardin.
C'est une fonction qui partout aill eues est liée à
celle de Prof de Botanique systématique. Le Bureau
a eues un voeu ^{qu'il} adressé au Conseil administratif
demandant la réunion des deux fonctions.

Mr Chodat explique le raisonnement de cette demande
et insiste à le fait q. l'enseignement de la systématique
n'est nécessairement lié au jardin botanique; c'est
leur avis q. ce est été compris lors de la fonda-
tion du jardin. Il est inadmissible q. le Directeur de
Jardin botanique soit une autre personne q. le professeur
chargé du développement de l'enseignement de la systéma-
tique. Le jardin n'est pas une collection c'est
un laboratoire et le champ de de ses usations
par le professeur de Botanique systématique. Il
ne faut pas confondre un herbier avec un jardin
botanique. D'ailleurs ceci est tellement vrai que
dans les viles universitaires de la Suisse et de
l'étranger ces deux fonctions sont constamment
réunies. Durant le ne de Mr le Prof. Müller
Mr Chodat qui lui deservit sa carrière scientifique
n'a pas voulu intervenir mais il peut offrir un

avait l'intention de proposer lui-même cette solution
en 1896. Le département de droit civil l'aurait peut-être
une source de conflits.

M^r Yung n'a pas d'objections à cette manière
de voir car il est en quelque mesure intéressé à son
succès. Il explique la situation de l'école
vis à vis des collections de Muséum et voudrait
voir la proposition de M^r Le Docteur étendue à
toutes les collections de la Ville, i. e. à la bibliothèque
disposition des collections par le Professeur

M^r Fontaine fait des réserves tout en étant favorable
à la création de collections universitaires
Paragraphe de la juridiction botanique il se déclare
incapable de tout.

M^r Fontaine trouve la demande justifiée et
pense qu'il y a deux questions distinctes. En
ce moment il s'agit de répondre à celle qui
est posée par le Bureau de la faculté

M^r Juge appuie la proposition de M^r Fontaine

M^r Yung dit que le projet de la faculté
est parfaitement inutile car le Directeur
est nommé depuis hier. Le vote de la faculté
ne peut avoir aucune raison d'être.

M^r Juge insiste pour que la lettre soit

envoyée. La faculté n'est pas informée officiellement.
- M^r Thury confirme la nouvelle décision
par M^r Yung.

En conséquence il est décidé d'adresser au Conseil administratif
par l'intermédiaire de la lettre en mettant le vœu que la Direction
de la juridiction botanique soit confiée au Prof. de
Botanique systématique. Cette lettre sera
transmise au Recteur.

M^r Fontaine parle des allocations au Mitlitzky
L'encouragement qui est fait au département reste
auprès de la faculté. En cette année
le crédit sera rétabli sur la base de l'année dernière
mais il est à prévoir qu'il ne sera pas dimi-
nue

Examen de chimie admi. Keller, Vichemont, Plozou, Fane
Lien d'orf, orfèvre: Madetou, Alodjoliou, Boelou,
Bruscheville. (6. II. 96)

Leure l'ère.

Leure du 18 Février 1896

Sous la présidence de M. le Prof. J. Abraham Doyen
Membres présents: Mm. le Prof. Pilliet, Fontaine, Falipin,
Bedt, Yung, Flourey, Chodat

M. le Doyen donne lecture d'une lettre du Conseil admini-
stratif de la Ville de Paris qui informe la faculté de
la nomination de M. Briquet comme directeur du Jardin
botanique.

La faculté élit l'honorable pour le semestre d'été.
Une discussion s'engage à propos de la bibliothèque
de la faculté. M. Gautier fait remarquer que la
Faculté des sciences devra se mettre directement en
rapport avec le département de l'Instruction publique
pour l'augmentation de allocations aux bibliothèques.
M. le Prof. Yung annonce qu'il a fait une
demande de 15000 fr. pour la bibliothèque & le labo-
ratoire. M. Chodat voudrait que le département
accorde 5000 annuellement p. l'entretien des péri-
odiques & chapeaux.
Aucun décret n'est pris.

Leure leue.

Leure du 16 Avril 1898 Présidence de M. le Prof.
Othmann Doyen.

Membres présents: M. M. Jolipin, Ploumoy, Yung,
Juge, Carlier, Duparc, Chodat.

M. le Doyen annonce qu. la faculté recevra 14000 fr. p.
la bibliothèque de laboratoires.

à propos de l'augmentation il attire l'attention de
la faculté sur la demande d'exemption. Une longue dis-
cussion à laquelle prennent part MM. Duparc, Yung,
Chodat, Ploumoy aboutit à accorder l'exemption des cours
aux personnes qui l'ont demandée sans exigence de faculté
de M. le Doyen.

M. Jurelgonim ayant demandé de présenter sa thèse
de chimie avant d'avoir subi des examens de baccalauréat
et maintenant à proposer de présenter à la fois des examens de
doctorat et de baccalauréat ce semestre. Cette facilité lui
est accordée.

Leure leue.

Leure du 22 Mai 1898, sous la présidence de M. le Prof.
Othmann Doyen.

Membres présents: MM. Jolipin, Ploumoy, Yung, Pictet,
Chodat, Dédé.

Deux demandes relatives au doctorat & se sont accordées.
M. Paulin & se médecine ont autorisé à se présenter aux exa-
mens de doctorat & se naturelle avant d'avoir déposé sa thèse
M. Juge diplômé de l'École polytechnique & licencié est admis
à se présenter au doctorat & se naturelle sans passer par

le baccalauréat. Les examens étant considérés comme
suffisants.

Le rapport de MM. Fraebe, Guze et Pictet la thèse de
MM. Burgin, Keller et Redemacher sont admises.
Le programme pour 1895-96 est adopté avec les change-
ments suivants.

M. Flournoy donne cours de la lité de psychologie animale
et cours de psychologie expérimentale.

M. Pictet un cours de chimie de la terre p. r. d'igne
et les pléistocènes.

M. Brillat, un cours sur le grand art de l'électricité
et reçoivent son cours de la physique électrique par
le moyennement et l'électrostatique.

M. Gautier, donne cours de physique en hon-
neur de la physique théorique et de la physique
générale et de la physique expérimentale.

M. Dedet, Zoologie générale.

Séance levée

Séance du 1 Juin 1895

Le président M. Chodat secrétaire.

Membres présents : MM. Gautier, Salet, Criller, Daparc,

Guze, Yung, Faloppin, Dedet, Pictet.

La faculté après un rapport de M. Guze Pictet et Fraebe,
admettent la thèse de M. Aladjalan et doretan.

L'ordre du jour portant une discussion sur les lites de D. et sciences
philosophiques et sciences sociales. La faculté des lettres se propose
de donner au gradué de philosophie et de sociologie, la faculté
des sciences peut le décider de demander au Sénat universitaire
et à la faculté des lettres de bien vouloir renvoyer à ces lites
qui font à confusion. Une lettre d'avis ce sens sera com-
muniée à M. le Recteur.

Une discussion provisoire soumise à propos de
la révision du règlement. Il est décidé qu'à l'ordre du
jour de la prochaine séance portera : Discussion de
modification de détail à apporter au règlement.

La séance levée.

Séance du 15 Juin 1895

Président : M. Othman Dorez.

Membres présents : M. le Prof. Guze, Gautier, Cailler,
Guze, Pictet, Chodat.

Trois thèses sont présentées avec demande d'admission aux
examens de Doctorat et sciences naturelles.

Propositions de la Faculté des Sciences au sujet
de la révision du Règlement de l'Université.

(Les modifications et additions au règlement actuel sont
imprimées en italiques.)

ART. 16, 3^e paragraphe. — Les questions sont tirées
au sort ; toutefois il peut être fait exception à cette règle
dans les examens de doctorat, *du diplôme de chimiste* et
de pharmacien.

ART. 50, 3^e paragraphe. — Tout candidat au baccalau-
réat ès sciences physiques et naturelles doit présenter
une attestation de deux semestres d'exercices pratiques
dans un laboratoire de physique, de chimie, de botani-
que, de zoologie, de *géologie ou de minéralogie*.

ART. 52, 2^e paragraphe. — L'examen écrit se com-
pose de réponses à des questions sur :

1. Les mathématiques spéciales. — 2. Le calcul dif-
férentiel et intégral. — 3. *La mécanique*. — 4. L'astro-
nomie. — 5. La physique.

ART. 53, 2^e paragraphe. — L'examen écrit se compose de réponses à des questions sur : (Les mots *tirées au sort* sont supprimés.)

ART. 54, 1^{er} paragraphe. — L'examen oral comprend :
1. La physique. — 2. La chimie. — 3. La minéralogie. — 4. Les mathématiques spéciales. — 5. Le calcul différentiel et intégral. — 6 et 7. Deux des branches suivantes au choix du candidat : Zoologie et anatomie comparée, géologie, organographie et physiologie botaniques, classification botanique, géographie physique et météorologie, mécanique.

ART. 56. — Les épreuves pour obtenir le diplôme de chimiste consistent en trois examens :

Le premier examen est oral ; il porte, au choix du candidat, sur l'un des programmes suivants :

Programme A : 1. Minéralogie. — 2. Mathématiques spéciales ou calcul différentiel et intégral. — 3. Mécanique.

Programme B : 1. Minéralogie. — 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, zoologie, géologie, mathématiques spéciales, calcul différentiel et intégral, mécanique.

Les personnes qui ont obtenu à Genève l'un des baccalauréats de la Faculté des Sciences, sont dispensées de ce premier examen.

Le second examen est pratique et comprend les épreuves suivantes :

1. Une analyse qualitative ;
2. Une analyse quantitative ;

3. Une préparation inorganique.

4. Une préparation organique.

Les étudiants qui fréquentent les laboratoires de la Faculté peuvent subir ces épreuves au cours de leurs études ; chacune d'elles fait alors l'objet d'un certificat de capacité. Les programmes détaillés fixent les conditions dans lesquelles ces certificats sont délivrés.

Le troisième examen est oral et porte sur les branches suivantes : 1. La chimie inorganique. — 2. La chimie organique. — 3. La chimie théorique. — 4. La chimie technique. — 5. La physique.

Dans l'appréciation de cet examen, les notes obtenues pour chacune des branches relatives à la chimie seront affectées du coefficient 1 ; la note obtenue pour la physique sera affectée du coefficient 2.

Les deux premiers examens sont jugés séparément ; le candidat n'est autorisé à subir le troisième examen que si les deux premiers ont été admis.

ART. 57. — Sont admis à se présenter aux examens du diplôme de chimiste les étudiants qui satisfont aux conditions stipulées à l'art. 50.

Les candidats au troisième examen doivent en tous cas prouver par des certificats qu'ils ont suivi régulièrement, pendant un semestre au moins, des exercices pratiques de chimie physique, de physique et de minéralogie.

ART. 60. — Les épreuves exigées pour obtenir le grade de docteur consistent :

1^o Dans un examen oral portant sur la science que le candidat déclare avoir approfondie, et sur les deux autres

*et
une
la
ita
s
calat
supique*

Réunion des professeurs ordinaires, le 18 Juin 1896

Président de M. le Docteur J. Chamaud

Membres présents: MM. Gautier, Soret, Duparc, Juge,
Thury, Cailler, Chodat

Monsieur le Prof. Chamaud est nommé Docteur pour
6 mois, Mr Chodat secrétaire pour 7 mois

Mr le Docteur renouvèle la faculté et l'année main-
tenant pour une nouvelle période

Séance levée

Séance du 25 Juin 1896

Président de M. le Prof. J. Chamaud Docteur

Membres présents: MM. le Prof. Duparc, Juge, Cailler,
Yung, Flournoy, Pictet, Chodat

La faculté établit l'horaire pour le semestre d'hiver

Monsieur le Prof. Elernod de la faculté de médecine ayant demandé
que les cours d'embryologie et d'histologie normale soient annexés
à la fin du programme de la faculté de sciences et
fait droit à cette demande.

Mr Duparc rapporte à l'absence de Mr Soret sur la
thèse de Mr Shoverso qui est adoptée.

M^r Pictet fait remarquer q^e M^r Crépiaux D^r & S^r a demandé
à être inscrit comme Privat Dorent mais qu'il n'a pas reçu
de réponse. M. Chodat lui répond qu'elle demande à être
admis à la Rectorie aux lycées il faudra s'entendre

M Duparc soulève une question relative aux
Privat - Dorent et voudrait q^e on leur impose une
thèse d'habilitation. Une discussion s'engage à ce sujet
entre MM Duparc et Yung à laquelle prennent aussi
part M. Cailler, Chodat et Roumoy.

La question n'étant pas à l'ordre du jour est renvoyée
à une séance ultérieure.

Séance levée.

Séance du 29 Juin 1896.

Président M. le Prof. J. Othman Doyen.

Membres présents: M. & Prof. Duparc, Fuge, Yung,
Thury, Cailler, Pictet, Chodat, Péllet.

MM Chodat et Duparc donnent des rapports
sur la thèse Komaroff, Thouryoff, Lendner
Ces thèses sont adoptées.

De même la thèse Lauchaux. (rapport
MM. Fraich, Duparc.

Ces rapports sont adoptés

Séance levée.

Séance du 11 Juillet 1896

Son le président de M^r le Doyen Othman
Membres présents: MM Duparc, Soret, Fuge, Thury,
Chodat, Pictet, Péllet

MM Thury et Chodat rapportent sur les épreuves
de Doctorat de Mad^m Komaroff. Elle a obtenu
à l'examen oral (4½, 3¾ 5¼, à l'ex
amen écrit le chiffre 4.

Cet examen est admis
La thèse de M^r A. Soret est admise sur le
rapport de MM. Fraich et Pictet
La thèse de M. Melikian est admise sur le rapp
ort de MM. Fraich et Fuge
La thèse de M^r A. Houtzger est admise
sur le préavis de MM. Fraich et Fuge

M^r le Prof. Fuge présente le rapport sur
les examens de chimie. Le rapport est
admis (Candidats acceptés)
Un v^e de M^r Overloye qui a obtenu aux
examens de chimie, explique qu'il a obtenu
en chimie technique un résultat de fait qu'il
contrecarrait aux précédents il a été
interrogé et l'ensemble est une fois sur une

formation spéciale.

M. Duparc défend cette manière de voir et M. L. Dufour qui est le principal intéressé répondant à l'avis de M. Duparc la faculté décide d'accorder à M. Docteur la faculté de refaire l'examen de chimie technique.

M. Duparc attire en outre l'attention de la faculté sur la multiplicité des interrogations au diplôme. Il demande à ce qu'il n'y ait qu'un examen par branche et qu'on revienne à la règle qui est que la Professeur ordinaire interrogeait.

Il est décidé que les examens de chimie se feront en deux fois de manière à décharger les élèves de la faculté adopte des dispositions transitoires relatives au diplôme de chimie ces dispositions seront officielles.

Les sessions sont fixées pour le diplôme de chimie prochains, en octobre, avril et juillet.

Séance levée.

Séance du 22 Octobre 1896

Tous les membres de M. le Prof. Othmann doyen.
Membres présents:

M. Loret, Gautier, Fuy, Flournoy, Pillemer.

Un demandeur M. Stüssi diplômé de Winterthur demande dans quelle condition il peut se présenter au diplôme de chimie ou au doctorat. Il est répondu que pour les examens du diplôme il faut se soumettre aux exigences du règlement ou p. le Doctorat être habilité en se.

Un rapport de MM. Fuchs et Fuy sur le Mémoire de M. Hummelstein est adopté.

Un demandeur M. V. Raff diplômé de Bâle demande à M. il se soumettra aux exigences du doctorat et fait de l'avis et qu'il se soumette aux exigences de la faculté de chimie.

Il est décidé de voter p. un demandeur d'un bachelier pour qui n'a pas le Doctorat complet. La demande est refusée.

Relativement à la limite après laquelle il ne serait plus loisible de s'inscrire aux

examen du dossier de candidats selon l'avis
reçu. Il est décidé qu'un office sera
adressé à l'Ordre de Malte indiquant
cette date ultérieure le 22 Décembre 1900.

M. Roumou demandant l'autorisation de
ne pas faire son répétition pratique.
Accordé.

La preuve définitive est donnée à
l'immatriculation du candidat Tessier
qui n'a pas de licence locale.

Deux autres cas relatifs à des élèves
bulgares qui demandent l'immatricula-
tion ont été renvoyés à la Surintendance
pour faire statuer. Les candidats ne
terminent les travaux mais n'ont pas
examen terminé.

(Note relatée au 22 Dec.)

Leanne Léves

Leanne da 14 Mars 1898

Pr. de M. L. R. F. Elmann Doyen

Le fait est accepté l'exception de l'absence de cours

à dire de la situation relative à l'Ordre de Malte.
Le fait est de la situation relative à l'Ordre de Malte
qui n'est pas.

Il est accordé cette dispense à un autre étudiant
sur la recommandation de M. L. R. F. Elmann.

Un arménien demandant la dispense, cette dernière lui est refusée.
M. L. R. F. Elmann n'a fait part d'une lettre qu'il a reçue de
Rouman de la part de son correspondant d'ici la date qu'il
l'Université de Sofia ou il accepte qu'il élève un
monument. Cet exemple est à suivre à l'égard de
M. Rouman. p. l. ou pour son.

M. Rouman de la part de M. L. R. F. Elmann qui demandait à être inscrit
Pr. de l'Ordre de Malte, cette demande est approuvée.

M. Rillet fait remarquer qu'il faudrait examiner d'abord
ces lettres qu'il a demandées d'exemple de l'absence de
cours de bourses. Les derniers sont ceux pour les
cours avec leur subsistance.

La demande de M. L. R. F. Elmann est inscrite dans
Pr. de l'Ordre de Malte et refusée ou ne peut pas
être faite et se de l'Ordre de Malte à M. L. R. F. Elmann
Chad de la part de M. L. R. F. Elmann. Le fait est
accepté l'exception de l'absence de cours
proposé à l'Université de Sofia ou il accepte qu'il élève un
monument. Cet exemple est à suivre à l'égard de
M. Rouman. p. l. ou pour son.

du vote en un vote de libération.

Quatre thèses ont été présentées par le
jour Dary. L'un est arrivé trop tard.

M. Saut et Yung sont d'avis d'appliquer la
réclamation et que le travail reçu le 4
devrait refuser. adopté.

Les trois autres sont renvoyés à une commission
constituée de M. le Prof. Lherminier, Foul
et Yung.

Le 1er Série.

Le 1er du 14 Novembre 1898. Par le président de M. le Prof.
Othmann Doyen.

Membres présents: MM. Cailler, Pictet, Falipou, Yung, Bédol.
Chodat.

M. Cailler attire l'attention de la faculté sur une phrase du pré-
sent de la dernière séance qui dit que la exemption de finance accor-
dée aux étudiants n'est faite conformément à la loi. M. Cailler
n'a pu trouver l'article de la loi. M. Falipou dit que cet
article n'existe pas et que les étudiants sont sous le
régime commun.

M. Chodat donne communication de réponses envoyées par le Jura

designé par examen & thèses par le jour Dary. M. Pöhl accepte dans
une lettre fort aimable p. la faculté. M. Sterné explique les raisons qui
l'empêchent d'accepter ce mandat, le travail amenant de son côté.
M. Yung propose p. faire porter à la commission M. Chodat ou le refus
duquel il désigne M. le Prof. Bédol ce qui est accepté.

M. Chodat rapporte sur les examens de doctorat de M. H. Lendner (Sc.
naturelles) à l'examen oral il a obtenu 8 chiffres. Not 6.

Chimie 5, géologie 5, examen oral 4½ et examen et
écrit.

M. Fournier Roumain, demandant si ses examens de pharma-
cie terminés il peut se présenter au doctorat de St. Médical.
Cette demande est admise.

M. M. Brandt muni de certificats de matriculation
de l'école forestière de Tharand (Saxe) demande à être
immatriculé; la faculté donne un préavis favorable.

M. Cailler donne communication d'une demande faite par un
jeune homme qui a suivi le programme d'une école de
et qui a le diplôme de solatariat. La faculté donne un
préavis favorable p. sa matriculation pour 4 mois contre

3

M. H. Doyen donne communication d'une lettre de M. Bédol
et Cie. La faculté de la faculté, s'élève à 139 fr. 10
le 11 Dec. 1898.

Séance du 15 Dec. 1896. —

Présidence de M^r Oltamare doyen.
Présents. M^ms Yung Duparc, Juge,
Foret, Beslot, Falopin, Tictet, Pillelet.

M^r Duparc donne lecture d'une lettre
de M^r le Président du Département de
l'Instruction publique demandant un
précis sur la création d'une chaire
extraordinaire de Stratigraphie et
de paléontologie spéciales.

M^r Duparc rappelle que la faculté
a déjà été traitée de la question et s'était
prononcée favorablement. Un auditeur
lui est indispensable pour s'occuper
spécialement de la paléontologie, il
ne pourrait augmenter les heures de
cours déjà suffisamment nombreuses.

M^r Yung est également d'accord
sur la nomination d'un professeur
auditeur pour aider M^r Duparc,
mais il fait des réserves sur le titre
de chaire de paléontologie. Une chaire

pareille doit être confiée à un zoologue
ou à un botaniste, la paléontologie
comme science à part ne devant pas
se rattacher à la géologie. — Il attire
l'attention de la Faculté sur ce que
le règlement prévoit un examen possible
de paléontologie comme science à part
et que dans ce cas il serait utile que
le professeur fut un morphologiste.

M^r Duparc répond ~~par~~ en citant des
exemples de professeurs de paléontologie
qui ont été géologues. Quant à la question
de l'examen il va sans dire que celui-ci
sera ^{donné} par le professeur de géologie.

M^r Juge attire l'attention sur l'aide
à donner à M^r Duparc et appuie le
projet.

La Faculté adopte un précis favorable
sur la création proposée.

Elle décide également de supprimer
dans le règlement le mot ou qui figure
dans "examen de géologie ou de paléontologie"
et à le remplacer par et. —

Cette proposition est renvoyée à la

ratification du Sénat. En attendant
MM^{rs} les professeurs en informant
les étudiants que cela concerne —

Il est donné lecture d'une lettre
de M^r Eug. Pittard demandant à
subir l'examen avant l'achèvement
de sa thèse de doctorat en sciences naturelles.

M^r Yung n'est pas d'accord et
croit que le règlement s'y oppose —

Après examen de la question il est
décidé que M^r Pittard devra faire
conformément au règlement une
demande aux pères et l'appui et
en indiquant les travaux qu'il a déjà
faits. Cette demande sera transmise à
la commission du doctorat. —

Les examens pour le Diplôme de
Chimiste sont fixés aux 21 et 22
janvier 1897. —

Séance levée
Paul Sécrétaire
M. Lillier

Séance du 16 Janvier 1897.

Présidence de M^{le} Prof. Othmann doyen
Membres présents: MM. Loret, Juge, Bedot, Yung,
Caillet, Gautier, Chodat.

La faculté prend acte du procès verbal de l'examen de doctorat
de M^r Paulsen, Roumain. Le dernier a obtenu 4
pour l'examen oral et 4 pour l'examen écrit.

M^{le} Prof. Yung rapporte sur les travaux
présentés par M^r Juv. Davy. La commission compo-
sée de MM. Foul, Yung et Bedot propose d'accorder
à Juv. Davy à Monsieur Fuhrmann pour un mi-
néri et la faune de certains lacs alpins et un
accrédit de 100 fr à M^r Pignat pour des re-
cherches relatives à l'auteur de oiseaux. La faculté
adopte ce projet et M^{le} Prof. Yung est chargé de
présenter le rapport à la séance de distribution
des prix universitaires.

Une demande de M^r David qui désire et un
au bénéfice des dispositions transitoires relatives au
diplôme de chimiste est acceptée. M^r David dont les
certificats avaient été retenus en France n'avait
pu s'immatriculer à temps.

Leauoe du 26 Février 1897

Sous la présidence de M. le Prof. f. Olchamare Doyen.
Membres présents: mmm. Dupanc, Foret, Gautier. Yung,
Jung, Salopin, Redot, Chodet.

Horaires d'été: Les changements suivants sont proposés par
M. Gautier, Salopin et Chodet. Astronomie théorique
Lundi et Mardi 11h. - Géographie physique (vendredi
et Samedi à 9h. -

Botanique (Pours. végétales Lundi et Mardi à 5h.

Mathématiques. M. Salopin. Exercices mathématiques, Mercredi
et Samedi à 11h. Colures physiques Samedi à 10h. Théorie des déterminants Vendredi
à 11h. ^{Exercices de quaternions Vendredi à 10h.} Mac Demand de M. Scherman D. en phil. & Poëte qui
desire être reçu comme Privat-Docent est renvoyé
au Bureau avec prière favorable.

Des rapports sur le D. de la phil. de M. M. Foudet,
Dutot et Clopoux (M. M. présente - chimiste, diplô
mé) sont lus et adoptés.

Mac Demand d'admission au Doct. es sc. nat. adressée par
M. Dutot est renvoyée à une commission composée de
MMM le Prof. Yung et Redot.

Le rapport sur la proposition de M. le Doyen vote
une subvention de 200 fr. en faveur du buste (C. Yung).

Chodet

Séance du 28 Avril 1897

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann Doyen.

Membres présents: MM. Bütet, Cailler, Duparc, Yung, Thury, M. Jalopin, M. Jaullier, M. Rillet,

Rapport sur les examens de Chimiste du 22 Avril 1897.

Les candidats MM. Martz, Radice, Laf, Farachinelli et Rukimann ayant obtenu un moyen suffisant, ces examens sont admisibles.
Examen de Doctorat en sc. (Chimie principale chimie)

Deux candidats: MM. Babel et Renaud. La commission propose d'admettre le premier tandis que le second serait refusé. - Adopté.

Un rapport de MM. Frach et Juge proposant d'admettre un thèse de M. Renaud ayant pour titre: Contribution à l'étude de l'hydroxyamine et de l'intermédiaire

Un second rapport de MM. Frach et Juge proposant d'admettre la thèse de M. L. Kocher et la est adoptée.

M. Christeller demande à être exempté de l'accablant 2^e et 3^e vue de l'obtention du doctorat en sc. (Chimie principale chimie). Il lui sera répondu que cette autorisation lui sera accordée s'il publie un certificat de sortie de 3^e année (6^e semestre) du Polytechnique fédéral.

M. le Doyen annonce qu'il faut procéder à la répartition des sommes allouées aux bibliothèques en suivant

les conventions admises l'an dernier. M. le Doyen expose à M. Thury qu'il réclame le crédit de l'an dernier qui ne lui a pas été versé que dans la répartition de cette année il sera tenu compte de cette réclamation.

M. Cailler annonce la création d'une bibliothèque de mathématique, création due au concours de la société académique et du département. Il lit le projet de règlement de cette bibliothèque qui est adopté.
M. Paul Keller Dr es sc. de l'Université de Bâle demande à être nommé comme Prévôt de l'Université pour 1897-98. Le conseil prieux favorablement mais le protestant devra s'adresser à M. le Rector.

Séance levée.

Séance du 18 Mai 1897

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann Doyen

Membres présents: MM. Jaullier, Duparc, Rillet, Plourgy, Yung, Bütet, Chudat,

Le conseil établit le programme et l'horaire pour l'année 1897-98 et l'hor 97-98.

Une demande de M. Juggenheimer, docteur en chimie de l'Université relative à la présentation d'un thèse de physique pour examen par un doctorat est acceptée.

cette demande n'étant pas contraire au règlement de l'école.

Une demande de M. Pélissier élève, qui voudrait être immatriculé à la faculté en vue d'études de physique et spécialement de base de physique, est renvoyée au Bureau avec préavis favorable. M. Pélissier a suivi à l'étranger des études techniques et est maintenant du collège mais l'ancien règlement.

M. le Professeur demande de fournir des renseignements aux examens de l'automne la question de la géographie physique et d'astronomie. Le faculté et d'avis de la commission professorale agit selon ses propositions. Cela se fait d'ailleurs pour d'autres branches.

Le faculté autorise le laboratoire de psychologie à étendre un partie de l'allocation par le Professeur au laboratoire de biologie systématique. Cette somme sera employée à compléter l'équipement du Dispositif central qui avait été interrompu mais qui continue maintenant d'être rempli grâce au Prof. Müller.

M. Christelle ayant demandé des explications supplémentaires sur son admission aux examens de doctorat, cette lettre est renvoyée à la prochaine séance pour permettre de prendre des informations supplémentaires.

Séance levée

Séance du 1^{er} Juin 1897

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann Doyen.

Membres présents: MM. Salpêtré, Jung, Soret, Chodat, Pictet.

Deux demandes de MM. Arnold Borel et Eugène Dumas sont renvoyées à une commission composée de MM. le Prof. Pélissier et Soret.

La faculté de sciences étudie le programme pour l'année 1897-98.

Elle donne un préavis favorable sur la demande de M. Paul Keller qui desire être inscrit au rôle de Privat-Docent.

Une demande semblable de M. Rich. Hauser est acceptée sur le préavis de MM. le Prof. Frauch et Dupan.

M. F. Ullmann, docteur à l'Université de Lausanne sera nommé autorisé à donner un cours de Privat-Docent.

Les préavis sont renvoyés au Bureau.

La thèse de MM. von Löss, Facchinetti et Ruttimann sont acceptées sur préavis de MM. Frauch et Dupan.

Séance du 18 Juin 1897

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann Doyen.

Membres présents: MM. le Prof. Jung, Pictet, Thury, Pélissier, Soret, Chodat.

La thèse de M. Schepuitz est admise sur le préavis de

mm. Jacob et Pictet.

M. ^{Jacob} Dubouche de l'Université qui est bachelier et licencié de cette Académie demandant à subir les examens de Doctorat et s'engageant à soutenir une thèse préalable. Cette demande est renvoyée à une commission.

M. Sout rapporte sur les titres des candidats mm. Boud et Dumont. D'accord avec M. Pictet il propose à la faculté de les admettre aux examens du Doctorat en sciences. D'après le même un thèse de M. Jacob est admise en présence de mm. Jacob et Pictet.

M. Chodet présente le projet concernant les examens du Diplôme de chimiste de la Faculté de Sciences.

Les premiers auront lieu le lundi et mardi matin 5 et 6 juillet et les examens de Doctorat de 7 à 10 heures.

Ce projet est approuvé par la faculté. Elle décide en outre de se réunir le mercredi 14 juillet à 5 heures.

M. Thuy demandant qu'il soit inscrit au procès verbal qu'il a été représenté par ses collègues aux élections pour 1898, d'accord avec M. Chodet il renvoie de son côté 1/3 au lib. de M. Thuy 1/3 au lib. de M. Chodet.

M. J. C.

Le mardi 6 juillet 1897.

Sous la présidence de M. Othman Doyen.

Membres présents: mm. Sorel, Jantier, Yung, Chodet, Pictet, Juge, Pictet.

Le rapport de M. Sout et Pictet et le procès-verbal de l'examen de M. Sout et Dumont la faculté décide d'admettre les examens et ceux de D. à 1^{re} physique des candidats.

Plusieurs thèses de Chimie sont présentées: Le rapport de M. Jacob et Pictet alla de mm. Lindorf, Long, et Juegnard, diplôme chimiste sont acceptés.

M. Dubouche licencié de l'Université est autorisé à se présenter aux examens du D. à 1^{re} physique. Au propos M. Sout demande que la disposition concernant l'admission au Doctorat à 1^{re} physique avec le ^{général} ^{de 1895} ^{chimie} soient considérées comme valables jusqu'à nouvel avis.

Une thèse de M. Juge chimie diplôme chimiste traitant d'un sujet de physique est renvoyée à une commission composée de deux membres M. Sout et Pictet.

Une demande d'admission au D. à 1^{re} sciences naturelles accompagnée d'une thèse est présentée par M. P. Costa, assistant au laboratoire de Botanique systématique. Cette demande est renvoyée à M. Thuy et Chodet.

M. Juge et Jacob présentent un rapport sur la thèse de

M. Jurek gorine. Diplôme chimiste; cette thèse est admise
M. Jurek présente le rapport et le examen du diplôme
de chimiste. Les 5 candidats la commission propose
de n'en admettre que 3 les deux autres ayant obtenu
le chiffre 0 en Physique et n'ayant pas continué leurs
examens. Le jury admet le examen de Mm
Friedrich, Mallet et Jurek gorine

Le examen de Doctorat à M. Berthoud est fixé au
Lundi 12 Juillet. M. Alliot remplace M. Saut en
chi.

Leaux Leri

Séance du 14 juillet 1881
Pres. ch. Olthausen
Présent. M. Thury, Pury, Saut.

Rapport sur le baccalauréat. Ont admis
au baccalauréat en sciences phys. et natur.
M. Ravin

D. Kohan

F. Philippi

D. Athanasien

M. Georges

H. Tarnier

S. Stakelst

Et au baccalauréat en sciences phys. et chim.
M. J. Micheli

P. Valencien

Rapport sur le diplôme de chimiste.

Ch. Padermadjian est admis au 1^{er}
examen avec le chiffre 16 $\frac{3}{4}$

L'examen complémentaire de ch.

Dessoulavy est admis.

Doctorat en sciences physiques. Ch. Berthoud

Est subi au cours les épreuves orales et
écrites. Il présente ultérieurement sa
thèse.

diplôme d'université
M. Trunpy, sur le rapport de M. de Frachet
et Juge relatif à son thèse est reçu Docteur.
Le thèse de M. de Haberkant, est également
acceptée; ainsi que celle de M. de
Jolibert, moyennant quelques modifications
de rédaction. Les deux dernières
devront néanmoins remplir le
formulaire de demande.

M. Juchaczewski est autorisé à faire im-
primer sa thèse dans les Archives de la
Physiologie, et à donner 150 tirages
hors de ce journal.

M. Tchoupuft est reçu Docteur sur
les rapports de M. de Thury, Micheli
et de Candolle relatif à ses examens
écrits et oraux. Sa thèse avait été
acceptée le 29 juin 1896.

A cette occasion le J. E. exprime
le vœu que le règlement intérieur
soit observé et que les com-
missions et rapports de Docteur;

M. Conti-Bachelin est reçu et admis
à se présenter au Doctorat en se retournant
sur le rapport de M. de Thury et Chodat.
Sa thèse est acceptée. M. de Thury observe
cependant que vu le manque de
temps, il ne peut examiner la thèse
et son rapport et l'avis de M. Chodat.

M. de Soubert et Dillier présentent leur rapport
sur le thèse de M. de Juchaczewski. Ils
proposent de prier l'auteur d'être
plus bref et de donner
sa thèse en forme moins
succincte et plus développée.
Approuvé.

Jean Lami.

Leure du 18. Octobre 1896

Réunion des professeurs ordinaires

Président M. le Prof. Olchamane

Membres présents: MM. le Prof. Gautier, Sout, Thury,
Jury, Chodot,

L'ordre du jour portant: Nomination d'un délégué
à la commission qui aura à présenter sur la nomi-
nation d'un professeur de sténographie et paléontologie
spéciales.

Sur la proposition de M. Gautier M. le Prof.
L. Duparc est désigné pour faire partie de cette
commission.

Une discussion s'engage sur l'utilité qu'il y aurait
à faire au préalable un examen approfondi sur
les titres et la valeur des candidats dans de ces
semblables. Après avoir entendu MM. Sout, Gautier,
Thury et Chodot la faculté emit le vœu que
d'ores et d'après la faculté emitte un préavis et
charge son délégué d'en informer la commission.

Leure le 22

Leure du 26 Octobre 1896

Sur la présidence de M. le Prof. Olchamane Dargu,
membres présents: MM. Chodot, Salopie, Rilliet.

M. le Président de l'examen de Baccalauréat la faculté
déclare admis les élèves de

MM. Athanasiade, Schangarantz, Marcinkowski,
Rimst, Filloff, Jaitkowski, Worn, Simek,
Kamuyona, Sout, Bernard, Barthe, Jaquard.

Sur le rapport de MM. Sout et Jury M. Hahel
et déclare admissible aux examens du Doctorat sciences
M. H.

Les examens de chimie et de physique sont admis
sur le rapport de la commission.

La faculté prie favorablement quant à l'admission
l'inscription d'un certain nombre de professeurs et certifi-
cat de maturité et d'approbation pour ceux
qui ne justifient pas d'études gymnasiques
larminières.

Des exemptions de frais de cours sont accordées
selon la règle à des stagiaires de l'enseignement
primaire.

Deux demandes semblables sont renvoyées à la

plus amples renseignements

Séance le 21

Séance du 9 Nov. 1897

Président M. Othamare Doyen

Présents M. Bedot, Galopin Pictet, Sarrasin
Duparc-Sout.

Une demande d'été adressée au Docteur (Matis)
est renvoyée à l'examen de M. de la Roche et
Juge; une autre (Johannowitz) à l'examen
de M. de la Roche et Sout.

M. Pictet a adressé une lettre au Doyen
pour lui faire remarquer que le départe-
ment ^{en} ne pas confirmer dans leurs fonctions
les professeurs extraordinaires pour le temps
de nomination expire cette année. Le Doyen
est prié de faire le nécessaire.

Nic. L.

Séance du 27 Novembre 1897.

Président M. Othamare Doyen

Présents M. Sout, Coullier, Juge, Yung, Chodat
Bedot,

M. Dary: Deux mémoires ont été envoyés à la Faculté.
L'un de Chami Jany, l'autre de Dotsy.
La Faculté charge M. Sout et Juge d'examiner
le premier et M. Yung et Chodat le second.

Sur la proposition de M. Yung il est décidé de
laborer un nouveau programme d'examen de la
lauréat. Le secrétaire est chargé de se mettre
en communication avec les Professeurs intéressés.

M. Juge attire l'attention de la Faculté sur
l'insuffisance des notes de la candidature au
Doctorat dépassant 150 notes. Il trouve que
ce chiffre est exagéré et demande que la Faculté
s'occupe au plus tôt de cette exigence.
Référé. Il n'est pas pris de décision
à ce sujet qui nécessiterait une modifi-
cation du règlement.

M. Chodat attire l'attention de la Faculté
sur l'insuffisance qui résulte de la

qu'ils commencent par le Doctorat en Chimie
se constituent spontanément. Il paraît que
cela crée au point de vue de l'ordre et
de responsabilité relative aux propres et
candidats un état de chose déplorable.

Il se déclare dans ces conditions son refus
d'aller des propres candidats et fait
mention en passant du cas Paris
Cet étudiant prétend n'avoir pas reçu
en retour un diplôme déposé. M. (Monsieur)
crusate qu'il faut le correspondance
seul fait par l'intermédiaire de Prof.
d. Chimie.

2. Chimie
M. le Prof. Juge se défend d'avoir
eu la propriété du dit et M. Chodas
répond qu'il ne le veut pas personnellement
à cause.

La thèse de M^r Hatcheff et
Duret sont acceptées et le rapport
de M^r Fraet et Juge

Laurel

Leance des 22 Dec 1897

son la presidente de Mr Olbrama de pa
miembros presentes: mm fantea, Cailler, Silopna, Thung
Yung, Sout, Dupraro, Chodal Jye

La fauconne accourut sur le perron de MM. les P^{rs}. Sirey
et fuyant le P^{re} Dary f. 500 à M^r Frederich et
Dutoit pour leur meilleur intérêt :
et un second

250 f. à Mr F. Barth par son tirail sur les
 Myrtilles de l'Orléans. (Jury MM & Prof Thury et
 Chodat)

Leve Roppat de MM. Soret et Rilliet le 11 d'oct 88
Suggere le premier est accepte. Ce dernier devra néanmoins
faire venir ou tout par ce qui est de francais et
si possible reduire ou supprimer l'introduction
qui ne presente pas d'intet special.

Modifications à apporter au règlement:
M. le Prof. tout d'abord se propose de modifier
les articles relatifs au Baccalauréat & se phys. et nat.
relles. Il pense que dans cet examen la Physique
et le Minier ne comptent pas suffisamment et
c'est pourquoi il propose d'indiquer que

Le Physique comprend deux questions, la Chimie
deux questions, la Botanique systématique 1 question.
La Botanique organogénétique et phyt. 1 question, la
Zoologie et Minéralogie ensemble deux questions, la
Géologie deux questions.

Vu l'opposition de M. Chodet, Guyot et
Dupont qui font savoir que cet examen est le
seul où les sciences naturelles ont la prépondérance.
M. Sorbès retire sa proposition.

M. Sorbès attire l'attention de l'assemblée sur
la rédaction du dernier alinéa de l'art 20 du R. G.
ment. Il propose de remplacer: le professeur de ^{zoologie} ~~zoologie~~
naturel par la lecture en public par ces mots: est
affiché.

Adopté.

Il n'est pas proposé d'autres changements.

M. le Prof. Guyot annonce qu'il a reçu du départe-
tement de l'Instruction publique un certain

nombre de volumes de manuels de la bot. de Phys et
de l'histoire naturelle. Il propose de remettre les
manuels ~~pour~~ ^à la bibliothèque qui est
à la disposition de M. le Prof. Guyot.

Le Prof. Guyot

Séance du 21 Janvier 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Olhamand
Membres présents: MM. Sorbès, Jautier, Thury, Pictet,
Dupont, Guyot, Chodet.

M. O. Bruni avait été couronné par M. le Prof.
Olhamand.

M. Guyot lit un rapport signé par M. le Prof.
Jautier et Guyot relatif à la Thèse de M. Fri-
dérich. Cette thèse est admise.

M. Chodet annonce que dans les examens récents
du diplôme de chimiste le Jury a accordé à
MM. Steinmann et Desoculay les chiffres
nécessaires à leur admission, tandis que MM.
Schœn et Carlier n'ont pas obtenu le nécessaire.
Le Jury propose donc d'admettre les examens de
deux premiers candidats. Adopté.

L'ordre du jour est relatif à une lettre de M.
Bruni adressée au département de l'Instruction
publique et dans laquelle ce dernier demandait
la création d'une chaire de pharmacologie
et de pharmacie. M. Chodet donne lecture
de cette lettre.

M. Duparc proteste contre la manière de faire
de M. le Prof. Brun. Il trouve qu'il est indé-
missible que ce dernier donne sa démission de
Professeur de Pharmacologie et matière médicale
et garde cependant la direction du laboratoire.
M. Duparc trouve qu'il faut en premier
lieu éclaircir la situation embrouillée
par la démission de M. le Prof. Brun.

M. Chodot appuie le qu M. Duparc veut
dire et ne conçoit pas comment il serait
possible d'étudier la création d'une chaire
de pharmacognosie et de pharmacie orale
que la situation fasse créer par la manière
de faire de M. Brun soit liquidée. Il
est d'avis qu la faculté devrait émettre
le vœu 1° qu M. Brun reprenne bien
reprenne son enseignement théorique
pour pharmaciens ou s'il ne le peut
dans un esprit de conciliation et dans
l'intérêt de l'enseignement de remettre
aux professeurs de Directeur du
Laboratoire.

M. Chodot dit d'ailleurs que les ex-
périences demandées par M. Brun étaient

seulement données par lui jadis qu sa nom-
ination porte qu'il est chargé de la Matière
médicale et de la pharmacologie (ce deux en-
semble comprenant à la fois la pharmacie
et la pharmacognosie.) Ulysse en réalité
rien de nouveau à créer, il n'y a qu à modi-
fier les termes.

M. Brun explique sa lettre au départe-
ment et sa situation telle qu'il la conçoit.
Selon lui le Laboratoire de Pharmacie
titre officiel) n'a jamais été un laborato-
re de pharmacie mais un laboratoire de
microscopie. Il est vrai qu'il y a toute
une collection de matériel à permettre aux
étudiants en médecine de se familiariser
avec la connaissance des degrés.
S'il n'a même ce laboratoire. Lab de
Pharmacie est prouvé que M. Vogt n'
avait pas voulu admettre le terme de
microscopie.

M. Brun y a enseigné pratiquement
la connaissance du microscope, la manière
de dessiner, l'hématimétrie, l'étude
des épithètes d'histoire, des Triques, des Ferments

des Dacettes intéressant de Pharmacie,
l'étude des Tacem et autres en intéti d'aux,
l'écriture a le fini il démontre qu'il y a prépa-
ration & microscopiques.

M. Brun trouve qu'il y a beaucoup à
établir de la confusion. Il insiste sur
l'importance de la pharmacie de l'état
de médicament nouveaux etc.

M. Chodat revient sur son idée et fait tout qu'
M. Brun était en réalité enseignant
la pharmacologie et la pharmacie. Si on
le reconnaît M. le Prof Brun il a fait
cet enseignement comme se fait-il que
les cahiers des étudiants sont signés et
que depuis nombre d'années il sont
admis aux examens fédéraux à la suite
de cette inscription fictive. Depuis
longtemps des cours sont annoncés par
M. le Prof Brun, cours qui ne sont pas
donnés. M. Chodat trouve que le
est le problème et que la confusion
le gâche inexpliquée dans lequel se
trouvent actuellement les études

pharmaceutiques, produits de cette sorte de
fautes administratives: M. Brun directeur de
laboratoire de pharmacie alors qu'il est enseignant
y fait autre chose. M. Brun annonce
des cours qu'il ne donne pas de tout au moins
que plutôt de nous ne comprenant pas
aux enseignements effectivement donnés
on ne saurait actuellement discuter de l'or-
ganisation des études pharmaceutiques
avant d'avoir remis le chaos au point.

Personne de compétence ne voudrait accepter
de reprendre l'enseignement de la pharmacie
qu'on si M. Brun détient le laboratoire
dans lequel se fait le microscopique qui
est autre que l'extension pratique de cours
de pharmacologie.

M. Dupont-Dumanoir si M. Brun
est professeur ou non.

Le dernier un discussion embrouillée s'en-
gaze et la discussion est renvoyée à
une prochaine séance

Séance du 6 Février 1898

Président: M. le Prof. J. Chamaud Doyen.

Membres présents: Mm. Caillier Juge, Duparc
Pictet, Sarasin, Chodat

Assist. à la séance M. le Prof. Brun

Un rapport de Mm. le Prof. Sarasin et Duparc relatif
à l'admission de M. P. Doukouski aux examens
du Doctorat et c., avec la Minéralogie comme branche
principale est lu et adopté.

Mm. J. Delle, J. Tardif, R. Ferra, H. Dugou
P. Desgranges ayant demandé d'être autorisés à subir
les premiers épreuves du Diplôme de chimiste pen-
dant le semestre d'été, cela est accordé.

La discussion était ouverte sur la question de
la Pharmacie (lettre de M. Brun), M. Brun explique
qu'il a été nommé professeur durant des cours
pratiques, les de sa seconde nomination. Ceci
pour répondre à une demande que M. le Prof. Duparc
avait faite dans la dernière séance.

Sur le proposition de M. Chodat l'étude
des questions soulevées par la lettre de M. Brun

est renvoyée à une commission.

M. le Doyen désigne pour faire partie de cette
commission Mm. Sorel, Juge et Chodat. Cette
commission est chargée de présenter un rapport sur
ce sujet.

M. Duparc annonce qu'il a adressé au Département
une demande afin d'obtenir qu'un ^{ou de} assistant soit
formé et assistant avec un traitement de 2400 fr.
Le Chef du Département s'est déclaré d'accord, mais il
desire avoir l'opinion de la Faculté.

M. Duparc explique qu'il est nécessaire pour le bon
marché de l'enseignement, d'avoir un assistant plus stable.
que les assistants actuels qui étant peu payés, ne restent pas
longtemps et cherchent ailleurs une situation qui
puisse leur convenir.

M. Duparc a du plusieurs fois préparer un assistant
qui s'en est allé lorsqu'il aurait pu rendre de servi-
ces plus réels. Il ajoute que M. Pearce son assistant
actuel de minéralogie ne resterait pas à son poste
s'il n'y trouvait une rémunération suffisante. Il fait
l'éloge de M. Pearce et dit combien il serait désira-
ble dans l'intérêt des études pratiques de le conserver
plus longtemps.

M. Duparc insiste en outre sur l'utilité qu'il y

aurait à consacrer ce mode de faire pour les enseignements
principaux qui seraient dotés d'un premier assistant
^{Chef des travaux} mieux rémunéré et d'un second assistant dont le
traitement serait le même qu'actuellement.

M. Chodat appuie cette proposition et demande
à la faculté de préciser favorablement au moins rela-
tivement à une demande semblable qu'il a adressée
au Chef du Département.

Il explique par suite son développement qu'il a
pris son laboratoire; un assistant est devenu insuffi-
sant. Il est forcé lui-même d'être présent toute
la journée à la disposition des étudiants qui
suivent le laboratoire. Déjà cet hiver et l'hiver
précédent il a été obligé de prier d'autres assis-
tants de venir aider l'assistant actuel lequel
est insuffisant pour le travail qu'il aurait à
faire.

M. Chodat ne veut pas préciser quel serait le traite-
ment à attribuer à ce premier assistant Chef des tra-
vaux. Cela dépendra des dispositions du Chef du
Département.

M. le Doyen appuie cette proposition et la
précédente et dit qu'il sera entendu qu'il peut être

~~nécessaire de proposer un assistant pour les tra-
vaux.~~

M. Juge appuie la deux propositions mais demande
à ce qu'il soit néanmoins entendu que ces assistants
sont rééligibles tous les ans.

M. Durr dit que cette demande de créer des assistants
plus stables est déjà présentée. Ce sont les préparan-
tes de certains enseignements.

M. le Doyen propose de voter les deux proposi-
tions en bloc c.à.d. de donner un préavis favori-
able sur ces deux projets.

La faculté adopte le mode de faire à l'unanimité
des membres présents.

Leonce Leric
R. Chodat

Séance du 23 Février 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Blachère doyen

Membres présents:

Flourens?
Mm. le Prof. Soret, Yung, Juge, Rilliet, Sarasin
Falopin, Bedot, Chodat

Un rapport de Mm Soret et Rilliet sur la thèse de M.
Dumont est lu et adopté. La thèse sera donc adoptée.

L'ordre du jour comprenant l'état des lieux et le
horaire d'été celui-ci est établi comme en 1897
mais avec les modifications suivantes

M Ch Falopin Exercices de mathématiques, Vendredi et Samedi à 11h.

Id. Calc. & physique Mercredi à 11h.

Théorie de déterminants Vendredi à 10h.

M. C. Rilliet ne donnera pas de cours sur la Mécanique
his me

Cours de physique, Lundi et Mercredi

M. J. Juge Chimie théorique Lundi et Mardi à 2h.
Chimie technique générale Mercredi à 7h.

M. Bedot. Zoologie générale, Vendredi à 1h.

M. Sarasin Zoologie historique, Lundi et Mercredi
à 8h.

Les Prises de rentes suivent ont donné des cours
M. J. Welt. Histoire de la Chimie Lundi à 1h.

Repetit. de Chimie analytique, Mercredi à 4h.

H. Fehr Géométrie infinitésimale I mardi et
Vendredi à 5h.

C. Rüch Repit. de chimie inorganique Mercredi
et Vendredi à 7h.

A. Rodrigue Les arbres cultivés, Samedi à 1h.
A. Dauter, Les théories modernes de la vie
cellulaire, Vendredi à 4h.

D. Ulmann, Méthodes de travail, Mercredi à
8h.

R. Lauch, Couleurs agricoles, Jeudi à 10h.
A. Bonnet, Applications de l'arc électrique

Séance du 7 Mars 1898

Sous la présidence de M. le Prof. Othmann d'Orge
membres présents: MM. le Prof. Soret, Duparc, Yung,
Fey, Andol, Protet, Salaprim Chodet

Le faculté présente favorablement à l'admission de M.
F. H. Brethuis D. S. comme professeur docent. M. H. et
voiturer est D. S. de cette Université.

Il est donné lecture d'une lettre du département rela-
tive à une demande de M. Dussaux Professeur à l'école
dentaire. Ce dernier demande à ce que sa chaire soit
transférée à la faculté des Sciences sous le nom de
Sciences appliquées à l'odontologie. Il demande
en outre de pouvoir disposer du matériel du Cabinet
de physique.

L'étude de cette question est renvoyée à une commission
composée de MM. les Prof. Soret, Fey et Cailler.

M. le Prof. Soret fait des observations sur les résolutions
expresses sur l'utilité de la laboration qu'il dit
qu'il fera un autre professeur.

M. le Prof. Fey lit au nom de MM. Soret,
Duparc, Yung, Chodet et le Secrétaire un rapport

sur la nécessité de développer les laboratoires de la
faculté. Cette initiative a été prise de manière à
présenter à la Faculté un projet étudié à la fa-
culté.

M. Fey explique qu'il s'agit de l'électrochimie.
Le département est malade en ce moment mais qu'il
a paru meilleur de présenter un projet d'ensemble.
M. Duparc dit qu'il ne se soucie pas immédiatement
de cette question de développement de donner aux
laboratoires de la faculté est une question qui a
représenté constamment. L'embarras de la
laboratoires par les étudiants suivant le hasard
juste est devenu excessif. Il y a plethore
d'étudiants et la demande formulée
est pressante.

M. Chodet explique l'origine de l'initiative
et prise par quelques professeurs. Il cite le déve-
loppement qu'il a vu les laboratoires dans les
autres facultés suisses. Il en a vu la cause de
valuer par Bern, Bâle et Fribourg. Il a vu
de remettre nos laboratoires sur un pied
moderne et qui correspond à ce qu'on
fait ailleurs. Il en a vu particulièrement Fribourg
dont les laboratoires sont remarquablement

installés.

M^r Salopie tout en se déclarant favorable en prin-
cipe pensa qu'il fallait s'occuper d'abord de la
création d'un nouveau bâtiment dans les bastions.

M^r Sout répondit à l'objection de M^r Salopie. Le
bâtiment projeté de physique pourrait facilement
trouver place dans la Bastion. Les dimensions
relativement exigées permettraient de reporter
la arche et de n'occuper que le terrain au re-
troussé précédemment un statue de temps jadis
la route. Ce projet d'ailleurs peut être modifié
et le bâtiment à créer peut éventuellement être élevé
dans le voisinage de l'école de médecine.

M^r Pictet demanda que la création d'un laboratoire
pour son enseignement figure sur un projet pré-
senté.

M^r Pictet et lui de l'avis de M^r Salopie, il est difficile d'élever
un nouveau bâtiment dans les bastions. Si l'on choisissait
comme emplacement le terrain qui longe le rue de Candolle
il faudrait des fondations profondes et coûteuses. En outre
ce bâtiment ne serait pas susceptible de s'étendre
plus tard. Il paraît que le terrain de Paulsen et de
caserne seraient plus favorables.

M^r Juge dit qu'il est inutile de discuter le

transfert de tous les laboratoires de la Faculté dans le
voisinage de l'école de médecine. Certains enseignements
sont liés aux collections de la ville et se trouvent
à cause de cela relativement éloignés. D'autres il est
difficile de disposer pour tout le département
un seul de la faculté qui devraient être groupés dans
le voisinage de la rue de Candolle.

M^r Sout est d'avis que les terrains de Casernes
ne seraient pas à l'abri d'inconvénients d'un laboratoire
de physique qui serait entouré de toutes parts
et n'aurait pas le luminaire nécessaire.

M^r Juge dit que la ville sera certainement
disposée à coopérer au l'intérêt qu'elle porte
à tout ce qui dépend des forces élévées dont
elle est la dispensatrice.

M^r Pictet et expliqua que la question de l'
emplacement pour en réponse. Il fallait tout
d'abord attacher la question de détails de précision
longue ou au sein d'un comité à la période de réalisa-
tion.

La Faculté à l'unanimité décide d'approu-
ver ce projet et charge son bureau de le
transmettre à M^r le Recteur qui le transmettra
avec avis qu'il prie M^r le Recteur à M^r le
Président de Département.

Il est fait mention de la nécessité de
créer un laboratoire indépendant par M^r
le Recteur

Leanne Lerie